



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

DU MERCREDI 15 DECEMBRE 2021, A 19H30

PRESIDENCE	M. Gaël Gobet, Président
CONSEIL GENERAL	47 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	MM. Eric Guggiari, Maxime Vorlet et Benjamin Conde Braz
CONSEIL COMMUNAL	9 Conseillers communaux sont présents

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2021 disponible sur le site internet
2. Budget 2022
 - Présentation générale du budget de résultats et des investissements
 - Rapport de la Commission financière
 - Examen du budget de résultats et des investissements
 - Vote sur les dépenses nouvelles non liées qui dépassent les compétences du Conseil communal
 - Vote final du budget de résultats et des investissements
3. Planification financière 2022-2026
4. Message relatif au renouvellement du mobilier scolaire des écoles primaires de Villars-Vert et des Rochettes
5. Message relatif aux études pour la rénovation de la chapelle de Villars-Vert
6. Message relatif au réaménagement intérieur de la bibliothèque communale
7. Message relatif à un crédit d'études pour le développement du pôle santé et activités dans le secteur de Bertigny

8. Message relatif au crédit d'investissement pour la nomenclature des chemins de mobilité douce
9. Postulat N° 026 déposé par M. Pierre Portmann (Le Centre) et M. Vanya Karati (Le Centre) concernant la stratégie du Conseil communal pour garantir une offre en crèches suffisante sur tout le territoire communal y c. dans le quartier des Dailles
(Préavis du Bureau : Postulat recevable)
10. Postulat N° 027 déposé par Mme Irene Bernhard (PVL) concernant l'installation / élargissement d'un coin « coup de pouce » à la déchetterie
(Préavis du Bureau : Postulat recevable)
11. Postulat N° 028 déposé par Mme Irene Bernhard (PVL) concernant la transparence sur les marchés octroyés par la Commune
(Préavis du Bureau : Postulat irrecevable)
12. Postulat N° 029 déposé par Mme Irene Bernhard (PVL) concernant la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
(Préavis du Bureau : Postulat irrecevable)
13. Réponse au postulat N° 019 déposé par Mmes Marie-Hélène Brouchoud (PDC) et Francine Defferrard (PDC) au sujet de l'élaboration d'un « Plan lumière » (Plan de l'éclairage) et réalisation de l'extinction nocturne de l'éclairage public
14. Réponse au postulat N° 022 déposé par M. Claude Monney (Centre Gauche PCS) et Mmes Sophie Ortner Gaillard (Verts) et Katharina Buchs (PS) concernant l'élaboration d'un plan climat communal
15. Réponse au postulat n° 023 déposé par M. Jacques Dietrich (PS) et Mme Katharina Buchs (PS) concernant la possibilité pour un élu du Conseil général de siéger en visioconférence
16. Election d'un membre à la Commission financière
17. Election d'un membre à la Commission d'aménagement
18. Divers

M. Gaël Gobet, Président. Mmes les Conseillères générales, MM. les Conseillers généraux, M. le Syndic, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, Mmes les représentantes de la presse et membres du public qui nous suivent en direct sur YouTube, bonsoir et bienvenue à cette nouvelle séance du Conseil général.

Pour cette dernière séance de l'année nous aurons à nous exprimer notamment sur le budget 2022 de notre Commune. Les conditions actuelles ne nous permettent toujours pas de nous réunir à la Grange, je souhaite toutefois de tout cœur que la situation puisse enfin trouver une issue plus favorable rapidement.

Cela étant, vous aurez constaté à la lecture de l'ordre du jour, que nous ne manquerons pas de pain sur la planche et n'y voyez pas d'allusion à l'apéro qui n'aura toujours pas lieu à l'issue de cette séance.

J'ai poursuivi mes visites dans les différentes commissions et j'ai pu constater que celles-ci fonctionnent bien et que le débat démocratique est toujours au cœur des discussions et les intérêts de la Commune y sont défendus.

Sujet de saison. Je tiens à formuler ici tous mes remerciements aux employés de la voirie qui assurent la sécurité de nos routes et de nos trottoirs durant toute l'année mais spécialement, bien évidemment, en cas de chute de neige. Que ce soit tôt ou plus tard dans la journée, les employés se donnent corps et âme afin que nos routes ne se transforment pas en patinoire. Un tout grand merci à eux car au moment où toutes les routes de la Commune étaient déneigées et salées la semaine dernière lors des chutes de neige spécialement abondantes, le quartier de Beaumont était bloqué et les bus de la ligne 5 avaient toutes les peines du monde à gravir la route de la Veveyse et il était midi passé.

Cela étant dit, je constate que la séance de ce soir a été convoquée par pli personnel le 1^{er} décembre 2021, soit dans le délai légal de 15 jours et qu'elle a, ainsi, été régulièrement convoquée.

Pour ce soir, je dois excuser pour le Conseil général les personnes suivantes :

- MM. Benjamin Conde Braz, Eric Guggiari et Maxime Vorlet.
- Mmes Caroline Dénervaud et Alizée Rey, Conseillères communales ainsi que M. Matthias Sluga, Conseiller général, nous rejoindront avec un peu de retard.

Au vu du nombre de Conseillers généraux présents, j'observe que la majorité des membres sont présents, je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger.

J'invite les scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents actuellement.

Dans l'intervalle et conformément aux informations reçues par la Préfecture, le port du masque est obligatoire durant la séance. Au cas où vous prenez la parole, vous êtes autorisés à l'enlever.

Je vous rappelle encore de transmettre au secrétariat communal, si possible en version électronique vos interventions afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Je vous rappelle également que nos débats sont enregistrés pour les besoins de celui-ci. En outre, si vous souhaitez proposer des amendements ou autres, vous pouvez envoyer durant la séance vos propositions par courriel à l'adresse : secretariat@villars-sur-glane.ch. Mme Vonlanthen que je remercie au passage préparera les différentes interventions pour la projection.

- Nous sommes 45 Conseillers généraux présents.

Ceci étant dit, nous pouvons passer à notre ordre du jour. Avez-vous des remarques à formuler à ce propos ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. J'ai une demande concernant les points 16 et 17 de notre ordre du jour au sujet des élections. En prévision que cette soirée sera longue et que nous pourrions éventuellement repousser les postulats lors de la première séance de l'année prochaine, je propose de mettre ces deux points en position 9 et 10 de notre ordre du jour, soit après les messages afin qu'il reste uniquement les postulats et leurs réponses pour la fin de la séance ou à moins qu'ils soient éventuellement renvoyés à l'année prochaine.

M. Gaël Gobet, Président. Y a-t-il des remarques par rapport à cette proposition ? Tel n'est pas le cas, je vous propose de se déterminer par un vote.

Celles et ceux qui se montrent favorables à cette proposition, soit d'avancer les point 15 et 16 aux positions 9 et 10 juste après les messages sont priés de le manifester par main levée.

Les élections d'un membre à la Commission financière et à la Commission d'aménagement sont portées au point 9 et 10 de notre ordre du jour.

M. Gaël Gobet, Président. Nous pouvons passer au premier point de notre ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2021

M. Gaël Gobet, Président. Ce procès-verbal est disponible sur le site internet de la Commune. Vous avez toutes et tous eu l'opportunité d'en prendre connaissance. Y a-t-il des remarques à son sujet ? Tel n'est pas le cas, nous passons à son approbation.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2021 sont priés de le manifester par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité

Mmes Caroline Dénervaud et Alizée Rey, Conseillères communales ainsi que **M. Matthias Sluga**, Conseiller général, rejoignent la séance à 19h40.

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

2. Budget 2022

M. Gaël Gobet, Président. La discussion qui va suivre a pour objet le budget de résultats et des investissements 2022. Je vous rappelle que nous abordons cet objet dans le cadre d'une discussion générale puis dans le cadre d'une discussion de détail. Dans ces deux phases, la parole est tout d'abord au Conseil communal, puis à la Commission financière et ensuite au Conseil général.

Petite nouveauté cette année puisque nous devons tout d'abord nous prononcer sur les dépenses nouvelles non liées qui dépassent les compétences du Conseil communal puis sur le budget dans sa globalité.

Je donne la parole au Conseil communal. M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Tout d'abord une mauvaise nouvelle qui vous est projetée à l'écran. Lors de l'examen et la préparation de cette séance, il s'est avéré que le poste 5451.4470.00, en page 25, Location des locaux pour les AEF, le montant n'est pas de CHF 347'033.- mais de CHF 292'064.- d'où une différence de revenu en moins de CHF 54'969.- de ce qui figure au budget.

Le chiffre qui a été communiqué à la Commune était donc erroné et c'est lors de la préparation de cette séance de ce soir que le lièvre a été soulevé. Si bien qu'en page 49 dans la totalisation des revenus le chiffre doit être corrigé soit CHF 79'255'834.90 ce qui donne un bénéfice de CHF 282'469.-. Je vous remercie de faire les corrections idoines dans vos documents et de considérer que nous discutons ce soir d'un budget avec un bénéfice de CHF 282'469.-.

Le chiffre qui nous a été communiqué par la FAEF incluait l'ensemble des loyers que cette Fondation paie et non pas seulement les loyers qu'elle paie à la Commune. Vous constaterez que cette Fondation paie CHF 54'969.- de loyers à des tiers d'où la présente modification.

Avez-vous des questions ou remarques à ce sujet ? Tel n'est pas le cas, je vous remercie et je vais passer à la présentation du budget 2022 sous un angle un peu différent.

Le budget 2022 est un bénéfice entre certaines nouvelles certitudes que nous avons pu acquérir et d'anciennes inconnues que nous traînons toujours et dont nous allons parler.

Le bénéfice de CHF 282'469.- a plusieurs causes dont tout d'abord, une maîtrise des charges courantes de la Commune, des revenus fiscaux des personnes physiques qui sont en hausse et une bonne surprise pour les personnes morales. En effet, certains cas particuliers ont démontré que certaines entreprises étaient loin d'avoir souffert de la crise sanitaire et en ont profité alors que d'autres ont remonté la pente beaucoup plus vite que prévu.

Il y a également l'aide financière cantonale de la RFFA qui est en hausse et se monte à CHF 1'800'000.- pour 2022 au lieu de CHF 500'000.- en 2021. Ne me demandez pas comment le Canton calcule ce chiffre !

La péréquation financière intercommunale est légèrement en baisse et on peut s'attendre pour les prochaines années à une baisse un peu plus grande en fonction des années de calcul prises en considération.

Enfin, comme nous l'avions prévu il y a trois ans, la dissolution de la provision PF17 à hauteur de CHF 900'000.- c'est la 3^{ème} tranche de cette provision qui est prévue de dissoudre dans le cadre de l'exercice 2022. Sur le montant initial de CHF 4'050'000.- de la provision PF17, constitué dans les bonnes années, nous avons prélevé en 2020 et 2021 le montant de CHF 3'150'000.- et nous préleverons donc CHF 900'000.- en 2022. Toutefois, si les comptes s'avèrent nettement meilleurs, le prélèvement de cette provision peut tout à fait être reporté. Par contre, si nous prélevons cette provision en 2022, le solde sera de zéro.

Quelques mots sur la péréquation financière intercommunale. L'historique des charges nettes des deux dernières années versées au pot commun des communes fribourgeoises se compose comme suit :

CHF 8'982'144.- pour 2020

CHF 7'722'633.- pour 2021

CHF 7'537'506.- pour 2022

Pour 2022, il y a une modeste baisse de CHF 165'127.-. Je vous rappelle qu'il y a 4 à 5 ans, nous versions plus de 10 millions au pot commun des communes fribourgeoises. Ceci peut évidemment influencer très rapidement le budget communal.

Les perspectives pour la péréquation financière paraissent assez favorables car les bases de calcul pour 2023 concerneront les années 2018-2019 et 2020 et cette dernière est la première année RFFA où la Commune de Villars-sur-Glâne subira assez fortement la réduction de la fiscalité des personnes morales. Dès lors, nous partons de l'idée qu'en 2023, la péréquation financière pourrait baisser encore plus.

Au sujet de la compensation cantonale RFFA, dans le cadre de la réforme fiscale, le Canton verse année après année des compensations aux communes en fonction des pertes qu'elles subissent. Nous avons essayé de faire passer la Commune de Villars-sur-Glâne comme étant un cas de rigueur car nous estimions être massivement touchés par cette réforme, ce qui n'a pas été accepté. La Commune touche donc une compensation ordinaire qui vous est chiffrée comme suit :

CHF 1'142'220.- pour 2020

CHF 533'027.- pour 2021

CHF 1'838'601.- pour 2022

Pour 2022, nous toucherons CHF 1'305'174.- de plus qu'en 2021. Donc, plus on perd plus on est compensé, allez comprendre le système !

J'aimerais m'arrêter un moment sur le revenu des personnes physiques car cela fait depuis des années que nous entendons que Villars-sur-Glâne est massivement dépendante des personnes morales et que cela lui réserve un avenir sombre.

Pour les personnes physiques, le chiffre du budget 2022 est de CHF 24'000'000.-, soit CHF 1'500'000.- de plus que dans le budget 2021 et CHF 3'085'000.- de plus que dans les comptes 2020. Ceci n'est pas un artifice comptable mais bien une estimation dont le Conseil communal a calculé comme suit ; dans le courant de l'automne 2021, il a reçu les chiffres définitifs des impôts des personnes physiques et des personnes morales de deux ans en arrière, soit pour l'année 2019. C'est-à dire qu'il a reçu du Canton, les chiffres définitifs 2019 des impôts des personnes physiques (impôts taxés et payés), dont le montant s'élève à CHF 24'824'074.-. Dans les comptes, je vous rappelle qu'il s'agit toujours d'estimation. Les comptes 2019 sont établis début 2020 ; à ce moment-là, les taxations 2019 ne sont pas encore définitives. Par rapport au chiffre effectif, nous étions en dessous de plus de CHF 2'400'000.-. Ce qui nous démontre que depuis 2019, l'impôts des personnes physiques à Villars-sur-Glâne a tendance à augmenter et ceci est une très bonne nouvelle puisque l'impôt sur les personnes physiques est évidemment plus stable, plus pérenne, plus certain que l'impôt sur les personnes morales.

Malgré le chiffre de CHF 24'824'074.- et malgré le fait que nous savons que depuis 2019 certains contribuables intéressants sont venus s'établir à Villars-sur-Glâne, nous avons opté pour un chiffre au budget de CHF 24'000'000.-. Ce dernier chiffre nous parait, eu égard aux chiffres définitifs 2019 et à la tendance plutôt favorable, toujours prudent.

Encore une petite statistique publique qui se trouve sur le site de l'Etat de Fribourg. La moyenne des impôts des personnes physiques par habitant et non pas par contribuable est la suivante :

Villars-sur-Glâne	CHF 3'518.- par habitant
Sarine-Campagne	CHF 2'963.- par habitant
Fribourg-Ville	CHF 2'778.- par habitant
Canton	CHF 2'838.- par habitant

Villars-sur-Glâne a une forte moyenne enviable et se situe à la dixième place cantonale de toutes les communes. Elle est dépassée par des communes comme Greng, Montilier, etc.

dont on sait que les impôts sont très bas grâce à plusieurs très gros contribuables des personnes physiques et morales. Nous pouvons nous réjouir de cette place au niveau des personnes physiques. Ceci casse un peu l'image récurrente que la Commune de Villars-sur-Glâne ne dépend que des personnes morales. Ce n'est plus tout à fait vrai.

Il faut aussi tenir compte que pour les personnes physiques, la réforme fiscale des entreprises, si elle a réduit l'impôt des personnes morales, a augmenté la taxation des dividendes à hauteur de 50 voire 70% ce qui va aussi se refléter dans l'impôt des personnes physiques 2022. Voilà pourquoi nous aboutissons au chiffre de CHF 24'000'000.-.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général rejoint la séance à 19h50.

Concernant l'impôt des personnes morales, le chiffre au budget 2022 est de CHF 17'280'000.- soit CHF 4'730'000.- de plus que le budget 2021. Je vous rappelle que dans le budget 2021, nous avons calculé un effet Covid de CHF 4'600'000.- ; la différence est donc plus ou moins égale à l'effet Covid. Elle est due aussi à d'autres éléments. Nous sommes également à CHF 2'505'000.- de plus que les comptes 2020.

Les causes de ce chiffre de CHF 17'280'000.- viennent du fait que la reprise économique est vigoureuse. Certaines entreprises se portent peut-être mieux qu'avant la crise, dès lors, nous pouvons faire preuve d'un certain optimisme pour 2022.

Le Covid a été pour certaines entreprises une chance puisqu'elles ont su se réorienter, bénéficier de l'accroissement de certaines prestations et augmenter leur chiffre d'affaires et donc leur bénéfice.

Il faut également parler de la Compagnie Financière Richemont CFR dont les chiffres sont publics. Etant coté à la bourse, le groupe Richemont publie ses résultats. Je rappelle que le Groupe Richemont a clôturé son exercice en mars et a publié ses chiffres au 30 septembre 2021. Ses chiffres semestriels intermédiaires faisaient état d'un bénéfice huit fois plus élevé par rapport à l'année précédente et qui a fait état d'un bénéfice de 40% plus élevé sur deux ans. Pour celles et ceux qui suivent la bourse, ils ont pu constater que le titre Richemont a augmenté de 88% sur une année. On peut donc se réjouir que ce contribuable, si on en croit les chiffres publiés, se porte beaucoup mieux que certaines années passées et a su remonter la crise sanitaire avec un certain brio.

Autre point, les sociétés de domiciliation qui sont des sociétés qui avant la RFFA bénéficiaient d'un taux fiscal très réduit et qui maintenant auront un taux identique aux personnes morales ordinaires. Nous en avons plusieurs sur notre territoire dont une qui, malheureusement, nous a quittés. Pour les autres, nous n'avons aucun indice qu'elles seraient parties si bien qu'on s'attend pour ces sociétés de domiciliation une hausse des impôts sur le bénéfice puisqu'elles seront taxées à la même hauteur que les autres entreprises.

Nous avons également d'autres informations particulières et confidentielles que je ne peux pas vous dévoiler en public sur certains contribuables que nous avons rencontrés personnellement et avec qui nous avons de bons contacts.

Je relève également que le chiffre 2019 définitifs des personnes morales avant la RFFA s'élevait à CHF 22'955'039.-. Si l'on fait une réduction RFFA et qu'on l'adapte aux taux de 69% (63,9% en 2019) ceci nous permet d'avoir le chiffre de CHF 17'480'000.- en prenant en considération des chiffres particuliers dont nous sommes titulaires.

A Villars-sur-Glâne, il y a 663 contribuables des personnes morales payant des impôts et qui, en 2019, ont réalisé ensemble un bénéfice de CHF 440'766'601.-. Ce qui nous place 3^{ème} du Canton après Fribourg et Bulle. Ce bénéfice imposable est plus important que les districts de la Gruyère et de la Singine réunis et que le district du Lac, de la Broye, de la Glâne et de la Veveyse réunis. Nous pouvons donc être raisonnablement optimistes pour 2022 s'agissant des personnes morales ; toutefois, l'effet réel de la RFFA ne sera connu qu'au printemps 2022. La Commission financière a mentionné le mois de mars, je dirais plutôt mai-juin 2022 où là nous aurons les taxations définitives des personnes morales pour 2020 étant entendu que 2020 est la première année de la RFFA. Voilà pour les personnes morales et la justification du montant qui figure au budget.

Quelques informations sur les impôts conjoncturels. S'agissant des mutations immobilières, nous avons un montant au budget 2022 de CHF 1'200'000.- qui est un montant assez prudent. Je vous rappelle qu'en 2020, nous avons eu une explosion générale des impôts conjoncturels sur les mutations immobilières qui s'élevaient à CHF 2'704'988.- et que pour le budget 2021 le montant était de CHF 1'500'000.- et qu'au 30 novembre 2021, nous avons encaissé CHF 1'234'000.- ce qui nous laisse penser que le budget 2022, avec les nouvelles constructions Bel-Air et autres y compris les achats de maisons sur lesquelles sont construits plusieurs appartements, nous paraît raisonnable.

Je passe rapidement sur les prestations en capital sur lesquelles nous n'avons aucune prise.

Toutefois, il y a une légère augmentation pour le budget 2022 par rapport à certaines informations que nous avons pu obtenir dans ce domaine.

S'agissant des charges ordinaires, elles sont contenues, y compris les salaires. Dans le budget, il y a un poste et demi de plus qui sera discuté dans la discussion de détail. Pour le reste, les salaires demeurent absolument dans la ligne.

Concernant les prestations communales 2022, j'y reviendrai dans la planification financière mais elles demeurent intactes. Je rappelle, tout de même que le Conseil général a émis certaines exigences en matière de climat, d'aide directe au logement et que cela aura, dans le futur, des influences sur les finances communales.

Le Conseil communal a bien lu les remarques de la Commission financière un peu alarmiste sur la planification financière, dont j'y reviendrai. L'heure des choix sonnera très bientôt mais il ne sonnera pas avant que nous connaissions exactement l'effet de la réforme fiscale des entreprises sur les finances communales de Villars-sur-Glâne. Le Conseil communal ne va pas prendre des décisions hâtives et disproportionnées sans savoir ce que la réforme fiscale lui a réservé.

Les intérêts de la dette d'un montant de CHF 570'000.- sont toujours très bas grâce aux bonnes conditions d'intérêts dont nous pouvons bénéficier. Les investissements nets pour 2022 s'élèvent à CHF 10'355'813.-.

En conclusion, l'année 2022 devrait être un bon millésime mais qui ne permet évidemment pas de se reposer sur ses lauriers et nous oblige à faire une réflexion permanente sur les charges, les revenus et le caractère indispensable des investissements. Je rassure la Commission financière en ce sens que le Conseil communal est tout à fait conscient que comme le disait Churchill « *Mieux vaut prendre le changement par la main avant qu'il nous prenne par la gorge* ». Je vous remercie pour votre attention.

M. Gaël Gobet Président. La parole est à la Commission financière.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 2 novembre 2021, la Commission financière a reçu M. Olivier Carrel, Conseiller communal en charge des finances et Mme Karine Rusterholz, Cheffe du Service des finances en vue de l'examen du budget 2022.

En premier lieu, la Commission financière tient à remercier le Conseil communal et particulièrement Mme Karine Rusterholz et ses collaborateurs pour le travail considérable fourni dans le cadre de l'élaboration de ce budget élaboré selon les nouvelles normes MCH2 et en application du nouveau règlement communal des finances.

La Commission financière constate, avec satisfaction, que ce budget 2022 est équilibré, de surcroît avec un léger bénéfice de CHF 337'438.40. Il faut toutefois garder à l'esprit que le nouveau système comptable MCH2 requiert cet équilibre sous peine d'une modification du taux fiscal communal.

Grâce à une reprise d'activité importante, voire au-delà des espérances pour certaines entreprises et malgré les craintes émises lors du budget 2021, les recettes fiscales des personnes morales sont en bonne progression. Le budget 2022 prévoit ainsi une augmentation de l'impôt revenu des personnes morales d'environ CHF 2.5 millions par rapport aux comptes 2020 et d'environ CHF 4.7 millions par rapport au budget 2021.

On constate aussi une augmentation des recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Cette augmentation s'élève à environ CHF 3.0 millions par rapport aux comptes 2020 et à environ CHF 1.5 millions par rapport au budget 2021.

Le rebond des recettes fiscales des personnes physiques permet d'atténuer notre dépendance envers les recettes des personnes morales, ce qui est fort réjouissant ! Gageons que les incertitudes qui demeurent en lien avec la crise sanitaire et celles liées à la délocalisation des sociétés de domiciliation ne se concrétisent pas lors des comptes 2021 !

On peut constater que les dépenses de la Commune ont augmenté légèrement. Cette augmentation est toutefois compensée par les revenus supplémentaires dans le domaine des impôts pour les personnes physiques et morales. En plus, nous avons eu une bonne surprise avec la compensation cantonale de base sur la réforme fiscale pour 2022, et qui dépasse les montants obtenus en 2021 et 2022 de quelques centaines de milliers de francs. C'est ainsi que le budget boucle avec un léger bénéfice.

En ce qui concerne le budget d'investissement pour 2022, il est à noter qu'environ CHF 6.5 millions du montant total d'environ CHF 10.4 millions nécessitent un crédit d'engagement, qui est encore à présenter au moyen d'un message par le Conseil communal et à approuver lors d'une séance du Conseil général. En tenant compte du nombre de projets à réaliser pour 2022, cet objectif est considéré comme ambitieux.

Il est aussi important pour la Commission financière de connaître le bénéfice financier prévisionnel de la Commune. On peut l'appeler cash-flow, ou peut-être marge nette d'autofinancement, ou encore la différence entre les produits monétaires et les charges monétaires. La Commission financière laisse au Conseil communal le soin de choisir ce résultat financier et décrire la façon dont il est calculé. Le but étant de juger de la capacité de la Commune à générer, via le compte de Résultat, les flux financiers (liquidités) nécessaires pour faire face aux investissements futurs, d'une part et aux remboursements des crédits, d'autre part. Seul, le bénéfice de CHF 282'469.- ne permet en effet pas d'effectuer cette analyse. Au surplus, il serait également utile de connaître les obligations annuelles de remboursement des crédits. Lors de l'entretien avec les représentants du Conseil communal, la Commission financière a obtenu l'assurance d'obtenir les éléments précités.

Pour ce qui est de l'inventaire du patrimoine administratif en voie d'être terminé, la Commission financière se déclare satisfaite que l'estimation faite en 2020 ait pu être confirmée. Elle attend l'évaluation du patrimoine financier promis pour le bouclage des comptes 2021 concernant les terrains, l'immeuble de rendement de Moncor 2A et les titres.

Sur la base du nouveau règlement communal des finances du 11 décembre 2020, la Commission financière est appelée à rendre les préavis suivants sur :

- Dépenses nouvelles liées dont les montants dépassent la compétence du Conseil communal et leur caractère lié.

2120.3612.80 Contribution SLPP Regional Schuldienst (DL)

La Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement le caractère lié de cette dépense nouvelle récurrente.

2126.3613.50 Mesures compensatoires Caisse de pension de l'Etat

2126.4612.50 Part. des communes à la Caisse de pension (CPPEF)

La Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement le caractère lié de cette dépense nouvelle non récurrente.

7610.3612.90 Participation protection environnement Agglo (DL)

La Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement le caractère lié de cette dépense nouvelle qui sera probablement récurrente.

8500.3612.50 Part. à l'ARS et projet d'application iSarine (DL)

La Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement le caractère lié de cette dépense nouvelle qui sera probablement récurrente.

9900.3611.50 Variation Provision Caisse de pension de l'Etat

La Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement le caractère lié de cette dépense nouvelle unique.

Au vu de ces éléments, moyennant ses commentaires particuliers et ses préavis qui seront formulés lors de l'examen de détail, la Commission financière approuve, à l'unanimité, le budget 2022.

M. Gaël Gobet, Président. La parole est au Conseil général pour la discussion générale.
M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Le 9 décembre dernier notre groupe PS a tenu, en vue de l'assemblée de ce soir, sa séance de préparation et ce en vision conférence.

En préambule je vous informe que nous avons décidé de limiter à l'avenir au maximum nos interventions pour les objets traités en séance. Nous nous concentrerons sur les points qui nous sont chers. Ceci nous permettra, nous l'espérons d'une part de raccourcir nos séances, ce qui au vu de la situation sanitaire paraît être une nécessité et d'autre part d'éviter des redondances dans les avis exprimés.

De ce fait, concernant ce budget je vous communique les points suivants :

1. Notre groupe a analysé attentivement le budget ; la clarté du message, la présentation MCH2 et les explications qui viennent de nous être données, nous permettent d'avoir une bonne vision de l'année qui s'annonce devant nous.
2. Nous avons décidé à l'unanimité de soutenir le budget 2022 de notre Commune tel que présenté ce soir, ainsi que les trois dépenses nouvelles non liées qui dépassent les compétences du Conseil communal.
3. Nous remercions toutes les personnes qui sont intervenues pour la préparation et la présentation de ce budget.

Quelques membres de notre groupe auront des questions lors de la lecture de détail.

M. Gaël Gobet, Président. A qui puis-je donner la parole ? Mme Bernhard.

Mme Irène Bernhard, Conseillère générale. Le groupe PLR-PVL a examiné le budget pour l'année 2022 lors de sa séance du 9 décembre 2021.

Le groupe remercie le Conseil communal et les collaborateurs de la Commune pour l'établissement d'un budget équilibré, avec même un petit bénéfice, ceci même avec la situation tendue due au virus et l'incertitude qui va avec pour notre économie et nos contribuables, sans qu'une augmentation d'impôts ait été nécessaire pour en arriver à un budget équilibré comme demandé par les nouvelles normes.

Néanmoins, nous constatons que les dépenses liées en général augmentent à nouveau. Vu l'influence très limitée voire inexistante d'une seule commune sur ces dépenses, il faut commencer à se poser des questions s'il serait peut-être opportun de sortir de certaines de ces associations ; il est toujours facile de dépenser de l'argent si c'est principalement l'argent d'autrui.

Même si le groupe PLR/PVL ne juge pas très opportun de sortir par exemple de l'association des communes ou de l'Agglo, il faudrait trouver un moyen afin que ces associations soient conscientes que l'argent ne tombe pas du ciel. Etant donné la planification financière de notre Commune, nous aurons bientôt des difficultés à maintenir le service à la population, qui est certes d'une très haute qualité pour le moment, si l'on ne veut pas augmenter massivement les impôts et que l'on n'arrive pas à mieux gérer ces dépenses au sein des associations intercommunales.

Le groupe PLR/PVL apprécie l'initiative de la Commission financière de se pencher par exemple sur le fonctionnement du Service de logopédie, psychologie et psychomotricité intercommunal notamment sur la question de « surdotation » en personnel où il paraît que tous les services du Canton sont « surdotés » on en déduit que les normes du Canton ne sont pas à la hauteur du « normal ». Mais les questions de la clé de répartition doivent aussi être analysées à Villars-sur-Glâne, comme d'autres communes l'ont fait récemment.

Avec ces remarques et en vous rendant à nouveau attentif à la Planification financière, le groupe PLR/PVL va accepter le budget 2022 et vous invite à faire de même.

M. Gaël Gobet, Président. M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Lors de sa séance préparatoire qui s'est tenue de manière virtuelle le 7 décembre 2020, le groupe Le Centre a examiné avec attention le budget 2022 ainsi que le message y relatif du Conseil communal.

Pour commencer, le groupe souhaite remercier le Conseil communal ainsi que le Service des finances et particulièrement sa cheffe, Mme Rusterholz pour leur travail et pour les explications fournies en relation avec l'élaboration de ce budget aux normes MCH2 et en application du nouveau règlement communal des finances.

Le groupe Le Centre constate avec satisfaction que le budget 2022 ne présente pas les pertes abyssales du budget précédent et se satisfait de ce léger bénéfice de CHF 282'469.- pour un total de charge frisant les CHF 80'000'000.-. Le groupe est conscient, comme l'a mentionné la Commission financière, qu'un budget équilibré est une exigence de MCH2, à moins qu'un déficit éventuel puisse être couvert par les fonds propres. Si tel n'est pas le cas, une hausse du taux fiscal deviendrait obligatoire.

Le groupe Le Centre espère que la prudence du Conseil communal dans l'estimation des recettes des personnes physiques et morales se bonifiera lors des comptes, malgré la crise sanitaire que nous traversons et les effets de la RFFA sur les sociétés de domiciliation qui ne sont pas encore tous connus (les effets donc et pas seulement les boîtes aux lettres). Le groupe constate également que la dépendance aux personnes morales diminue légèrement et que le revenu fiscal moyen par habitant augmente, ce qui est appréciable.

Le groupe reste inquiet pour l'avenir et la planification 2022-2026 qui n'incite pas à l'optimisme. Il invite, encore et toujours, le Conseil communal à persévérer sur la voie suivie jusqu'ici afin de garantir une maîtrise des coûts et l'équilibre financier. Comme déjà demandé l'année précédente par mon collègue M. Küttel que je cite :

« Ceci afin de diminuer le risque d'adaptation fréquente des coefficients selon le nouveau règlement sur les finances communales même si dans le cadre du groupe de travail PF17 un important travail a été fourni sur l'analyse des dépenses, le PDC estime toujours qu'il serait judicieux de procéder à une analyse des charges par un organe externe à la Commune dans le cadre d'un mandat précis. Il pourrait également être intéressant d'analyser l'impact des cycles de population sur les charges et recettes de la Commune, typologie des habitants et arrivants, besoin en infrastructure, développement territoriale. » Fin de citation.

Tout en se réservant l'un ou l'autre point de détail, le groupe Le Centre, à l'unanimité, accepte le message relatif au budget 2022.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer à la discussion de détail, chapitre par chapitre. En préambule, quelques informations afin que les débats se passent au mieux.

Je vous rappelle qu'en cas de discussion et de proposition à la baisse ou à la hausse de la part du Conseil général sur un poste du budget, nous voterons en premier lieu sur la proposition budgétaire du Conseil communal, telle qu'elle est affichée dans le présent budget.

Si la proposition initiale du Conseil communal est acceptée, la proposition du requérant ou de la requérante ne sera pas soumise au vote. Ce n'est qu'en cas de refus de la position budgétaire initiale du Conseil communal que nous nous prononcerons et que nous voterons sur la proposition.

Au cas où une ou plusieurs propositions concernant le même poste sont avancées, si la proposition initiale du Conseil communal est refusée, nous voterons sur la proposition qui s'éloigne le moins de la position budgétaire initiale et ainsi de suite. La première proposition qui aura obtenu la majorité des voix sera définitivement retenue et les autres écartées.

Au cas où le Conseil communal devait soumettre une nouvelle proposition au budget ou se rallier à une proposition du Conseil général, c'est cette nouvelle position budgétaire qui serait en priorité soumise au vote.

Je vous rappelle également qu'en cas de proposition à la hausse d'une position budgétaire, il convient de trouver un autre poste que l'on peut diminuer en contrepartie. Lorsque nous passons en revue les propositions budgétaires d'un chapitre, toutes les modifications le touchant doivent être annoncées. Nous ne reviendrons, ensuite, plus sur ce chapitre, respectivement sur des modifications ultérieures le touchant.

Et finalement, après la discussion de détail, nous passerons à l'approbation des nouvelles dépenses non liées qui dépassent la compétence du Conseil communal puis du budget de résultats et des investissements 2022 dans leur ensemble.

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons donc au chapitre 0.

Chapitre 0 / Administration générale

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière a les remarques suivantes :

0220.3010.00 Salaires Secrétariat gén. + techn., RH, Inform.

Chargé-e de sécurité

La Commission financière a pris note de la nécessité d'engager un Chargé de sécurité afin de répondre aux exigences légales concernant la sécurité au travail d'où le caractère lié de cette dépense de CHF 30'000.- par année.

Chargé-e de communication

La Commission financière, à l'unanimité, préavise positivement le nouveau poste de Chargé de communication à 30% sous réserve qu'il soit dévolu exclusivement à la communication digitale. La Commission financière souhaite connaître les tâches afférentes à ce nouveau poste et demande à cet effet de pouvoir disposer du descriptif de fonction qu'elle a entre-temps obtenu.

0220.3099.00 Autres charges du personnel (repas annuel, Assoc.)

La Commission financière souhaite connaître la raison de l'augmentation prévue de CHF 6'000.-.

0291.3144.00 Entretien et réparations du bâtiment de la Grange

La Commission financière constate que le montant budgétisé est inférieur aux autres années. Quelle en est la raison ?

0293 Four à pain Préalpes 12C

Dans le poste « étude pour bâtiments communaux », un montant de CHF 12'000.- a été prévu au budget 2020 pour la rénovation du four. Quel est le résultat de cette analyse et y a-t-on associé la Commission communale des affaires culturelles avant d'entamer toute dépense, comme cela a été demandé par la Commission financière dans le cadre de l'examen du budget 2020.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ? M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Je vais répondre pour le poste 0220.3010.00 Chargé de communication. Il s'agit bien d'un poste qui pourrait être intitulé « Chargé du contenu multimédia » qui s'occupera essentiellement de créer et mettre en forme des contenus pour les différents moyens de communications digitaux.

Dans le poste 0220.3099.00 Autres charges du personnel, il est inclus une dépense de CHF 5'000.- pour un abonnement de 100 heures par année à un service de la Croix-Rouge nommé « Chaperon Rouge ». Ce service permet au personnel communal lorsqu'un enfant est malade ou que la solution de garde habituelle fait défaut d'avoir une solution de rechange pour les parents. C'est un service très efficace avec des personnes bien formées et auquel de nombreux employeurs de la région comme la BCF, Richemont, l'Administration cantonale, Nespresso, Farchim, etc., le proposent à leurs employés. La Commune a également décidé d'offrir ce service à son personnel. Pour le montant restant de CHF 1'000.-, il s'agit d'une adaptation concernant le repas annuel du personnel.

M. Gaël Gobet, Président. Mme Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère communale. S'agissant de l'entretien et de la réparation de la Grange poste 0291.3144.00, la charge liée à la maintenance du bâtiment à savoir les contrats d'entretien ainsi que les petites réparations, est linéaire, ce qui n'est pas le cas des entretiens ciblées. Le bâtiment de la Grange a été construit en 1999 et jusqu'en 2019, le coût des entretiens se situait entre CHF 20'000.- et CHF 25'000.-. Il y a eu de plus grosses dépenses ces deux dernières années respectivement CHF 52'000.- et CHF 42'000.- car la lustrerie, les rideaux et le beamer de la grande salle ont été changés et un nouveau beamer installé dans la salle de conférence. Des travaux de peinture extérieurs et intérieurs ont également été effectués. Hormis l'entretien lié à la maintenance, il n'y a rien de prévu en 2022 mais à court terme entre 2023-2025, le chauffage devra être remplacé. Après plus de 20 ans, il y aura certainement des frais plus importants pour l'ascenseur et l'équipement de cuisine.

L'estimation du coût d'entretien annuel en fonction de la valeur du bâtiment est de CH 33'000.-

Par rapport au Four à pain Préalpes 12C poste 0293, je vous informe qu'aucune étude n'a été réalisée. La Cohésion sociale n'était pas intéressée à ce stade en raison du risque important de conflit de voisinage. Le dossier a été mis en stand-by avec une attention particulière afin que le bâtiment ne se dégrade pas. Cette étude a été reportée en 2024 en imaginant qu'une fois la Transagгло réalisée, il y aurait un intérêt supplémentaire pour éventuellement réaménager le four et ses alentours.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 1 / Ordre et sécurité publics

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière a la remarque suivante :

1500.3130.02 Concessions radiotéléphoniques, journaux

La Commission financière souhaite savoir pour quel motif ce poste enregistre une forte baisse.

M. Gaël Gobet, Président. La parole est au Conseil communal. M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseil communal. La forte baisse est due aux cotisations d'environ CHF 2'500.- qui ont été transférées sur le compte 1500.3059.00. Il y a aussi la redevance pour la concession des appareils radio qui a été abolie pour un montant de CHF 2'000.-. De plus, il y a une diminution des cotisations car nous avons démissionné de la Fédération Fribourgeoise des Sapeurs-Pompiers qui ne répond plus aux objectifs fixés au niveau de l'instruction.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 2 / Formation

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière a les remarques suivantes :

2126 Service de logopédie, psychologie, psychom. (DL)

La Commission financière ne remet pas en question la nécessité et l'utilité des services prodigués aux élèves de Villars-sur-Glâne, mais ce poste pose un certain nombre de questions d'ordre financier. A cet effet, la Commission financière a sollicité la présence de Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale en charge du dossier et de M. Ismaël Jordan, Directeur dudit service lors d'un entretien qui s'est déroulé le 24 novembre 2021 afin d'obtenir des informations complémentaires sur notamment le nombre d'élèves

bénéficiaires, la clef de répartition, le modèle de financement, la surdotation en personnel, etc. Suite à cette rencontre, la Commission financière a souhaité avoir un complément de la part du Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) sur différents points, à savoir :

- La base légale sur laquelle ont été établies les nouvelles normes cantonales de subventionnement des SLPP ;
- Les raisons du changement du mode de calcul de la subvention ;
- De quelle manière et sur quelle base le SESAM définit-il les besoins en EPT des SLPP et considère-t-il, d'une part, que les EPT attribués correspondent véritablement aux besoins et que, d'autre part, on se trouve en présence d'une surdotation à charge des communes membres ? ;
- Sur quelle base se fonde le SESAM pour définir les frais de fonctionnement pris en compte dans la subvention cantonale.

La Commission financière a également souhaité disposer des statistiques de comparaison des différents SLPP.

La Commission financière est en attente de la réponse à ces questions.

21703 Ecole de Villars-Vert

21703.3120.00 Chauffage Ecole de Villars-Vert

21703.3120.05 Electricité Ecole de Villars-Vert

La Commission financière constate que les frais de chauffage et d'électricité de cette école sont nettement supérieurs à ceux des bâtiments scolaires de Cormanon et des Rochettes. Qu'en est-il ?

21705.3144.00 Entretien et réparations Ecole Platy

La Commission financière souhaite connaître les raisons du remplacement des arbres de la cour de cette école sachant que leur plantation date de 2019 et si, le cas échéant, il appartient à la Commune d'en supporter les frais.

M. Gaël Gobet, Président. Je donne la parole au Conseil communal. Mme Maillard.

Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère communale. S'agissant de l'école de Villars-Vert dans les budgets et les comptes, les coûts sont calculés pour l'entier des bâtiments, à savoir : l'école, le centre scolaire, la crèche et les salles de sport qui sont utilisées par les clubs en soirée. Nous refacturons une part de 36% soit CHF 40'000.- au centre scolaire de Villars-Vert, à la Paroisse ainsi qu'à la FAEF. L'enveloppe thermique de l'école de Villars-Vert est moins performante avec une valeur D. La rénovation de l'enveloppe énergétique est prévue dans le

plan financier et le budget des investissements pour 2022. Un message devrait être présenté au Conseil général en juin mais au plus tard en octobre 2022.

Le remplacement de deux arbres à l'école du Platy sera probablement nécessaire étant donné leur état cet automne. La raison de leur déclin n'est pas encore définie mais il semblerait que de l'eau stagne dans les fosses et que la qualité du terrain sous la fosse est mauvaise. Sur les trois arbres identiques plantés dans trois fosses identiques, il y a un arbre qui se porte à merveille, un qui n'est pas trop bien et un troisième qui est probablement mort. Les responsabilités, s'il y en a, n'ont pas été établies. Un montant a été inscrit au budget afin de pouvoir remplacer les arbres si nécessaire au cas où ceux-ci ne peuvent pas être imputés à une entreprise. S'il s'agit d'un problème de conception, malheureusement l'architecte paysagiste n'existe plus.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 3 / Culture, sports et loisirs

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière a les remarques suivantes :

3210.3010.01 Salaires des auxiliaires bibliothèque

Une réponse est attendue sur la justification de l'augmentation de ce poste.

3410.3636.06 Participation au programme MiniMove

La Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement cette dépense nouvelle de CHF 25'000.- TTC pour 2022, CHF 26'000.- TTC pour 2023 et CHF 29'000.- TTC pour 2024, le programme destiné aux plus petits étant une extension de celui de OpenSunday qui a fait ses preuves.

M. Gaël Gobet, Président. Je donne la parole au Conseil communal. Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Concernant le poste 3210.3010.01 Salaires des auxiliaires bibliothèque, il s'agit vraisemblablement d'une nouvelle façon de comptabiliser les salaires avec MCH2 car il n'y a aucune augmentation tant du personnel ordinaire que du personnel auxiliaire.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 4 / Santé

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière a les remarques suivantes :

4330.3611.00 Service médico-scolaire

La Commission financière a pris note que la baisse drastique du montant budgétisé par rapport aux comptes 2020 et budget 2021 provient d'un changement des règles en matière de contrôle médical des enfants qui se fait maintenant avant l'entrée en 1H et lors de l'entrée en 1^{ère} année du CO (9H).

4121 Résidence Les Martinets

La Commission financière a reçu une réponse écrite de la part du Conseil communal à sa question déjà posée dans le cadre de la révision des comptes 2020 au sujet de la comptabilisation de la participation de la Codems dans les recettes de fonctionnement plutôt que dans celles d'investissements, ce qui aurait l'avantage, selon la Commission financière, d'augmenter la marge nette d'autofinancement, l'idée étant d'améliorer cette dernière. Cette question confirme l'importance de la distinction entre patrimoine financier et administratif. La Commission financière estime que les explications qui lui ont été données méritent de l'être aussi aux Conseillers généraux.

M. Gaël Gobet, Président. Je donne la parole au Conseil communal. M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Je remercie la Commission financière pour cette question. A la page 52 Budget des investissements, en recettes, il y a les participations de la CODEMS pour l'agrandissement et les anciens bâtiments. Si le Conseil communal avait pu mettre ces recettes de près d'un million dans le fonctionnement vous pensez bien qu'il l'aurait fait. Malheureusement, la CODEMS rembourse l'investissement effectué par la Commune, je vous rappelle que la Commune fait la banque pour les Martinets, avance les frais de rénovations et d'agrandissements, il s'agit donc d'investissements et le remboursement par la CODEMS est ce qu'on appelle une subvention d'investissements qu'on ne peut, réflexions et vérifications faites, pas mettre dans le compte de résultats pour améliorer celui-ci. J'en suis bien désolé !

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 5 / Prévoyance sociale

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière a la remarque suivante :

5797.3637.00 Subvention activités Seniors

La Commission financière a entendu les explications au sujet de la forte augmentation de ce poste en lien avec le programme Senior+. Au vu du montant conséquent de CHF 15'000.- consenti déjà pour 2022 et de l'essor vraisemblable du programme ces prochaines années, la Commission financière s'est posée la question s'il ne s'agit pas en l'occurrence d'une dépense nouvelle au sens du règlement communal des finances.

Au bout d'une discussion approfondie, la Commission financière a conclu qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle dépense dans le cas présent.

M. Gaël Gobet, Président. La parole est au Conseil général. Mme Yotégé.

Mme Aurélie Yotégé, Conseillère générale. En octobre 2020, la FAEF de Villars-sur-Glâne informait les parents du nouveau règlement et des conditions générales de l'institution. Ils ont été notifiés d'une modification de la grille tarifaire. Les changements de la grille étaient expliqués :

- par le fait que le SEJ, afin de respecter la loi sur les structures d'accueil, a demandé que les calculs se basent sur le revenu net et non plus sur le revenu brut des familles
- par la nouvelle subvention « Réforme fiscale » de l'Etat de Fribourg
- par la modification du rabais fratrie
- par l'augmentation du prix coûtant d'une journée de la FAEF qui passerait de CHF 125.- par jour à CHF 135.-

En juin, différents groupes, notamment le PS et le Centre-Gauche PCS, nous avait rendu attentives et attentifs des faiblesses de la nouvelle grille tarifaire au moment de la votation du message relatif au nouveau règlement communal concernant l'accueil extrascolaire des AES.

Ces modifications ont engendré de nombreux mécontentements. D'ailleurs 104 habitants de Villars-sur-Glâne ont signé une pétition pour partager leurs désarrois. Un collectif de parents s'est d'ailleurs formé pour faire entendre leur voix. Peut-être vous ont-ils contacté directement ? Permettez-moi de reprendre quelques remarques faites par ces derniers :

Ils décrivent une hausse importante des prix qui s'élève à 20%, voire même 42% pour certaines familles. Les premiers témoignages recueillis, certes non exhaustifs, relèvent des éléments qui requièrent toute notre attention. Les mères célibataires semblent être touchées d'avantage par cette augmentation des prix. Certaines ont fait le choix de trouver d'autres solutions pour faire garder leurs enfants ou alors diminuer leur budget pour l'alimentation familiale.

Les questions du collectif sont nombreuses, permettez-moi là encore d'en partager quelques-unes, par exemple :

- Ils se questionnent sur la proportion de la subvention communale par enfant placé en AES et par heure d'AES en moyenne, en comparaison avec les communes environnantes et pour Villars-sur-Glâne en regardant l'évolution dans le temps depuis la création de la FAEF ;
- Des questions liées à la transparence concernant les comptes et les rapports d'activité ainsi que la convention qui lie la FAEF à la Commune ;
- Mais aussi la réévaluation des loyers perçus par la Commune.

La garde des enfants est un pilier central de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Pour les parents actifs professionnellement, la garde extrascolaire des enfants constitue souvent une importante charge financière.

Il semble donc opportun pour marquer un engagement politique fort d'agir sur le montant des subventions vers une augmentation pour appliquer une politique généreuse. En réfléchissant évidemment aux seuils de revenu déterminant donnant droit aux subventions.

Cet effort financier devrait permettre d'améliorer les possibilités de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle tout en contribuant à une meilleure adéquation de l'offre d'accueil extrascolaire et aux besoins de l'institution.

Nous soulignons aussi l'importance d'un tarif juste et proportionné qui soit défini en fonction des coûts réels. Et que si d'aventure après la publication du rapport d'activité et des comptes,

les montants définis soient effectivement supérieurs aux coûts que le trop-perçu soit remboursé aux familles en question.

Peut-être faudrait-il aussi mettre en place un processus d'arbitrage et continuer les discussions entamées le 30 novembre entre le Conseil de Fondation et la délégation des parents afin de pouvoir déboucher sur une décision consensuelle dans la mesure du possible. Et, pour reprendre les mots d'un parent de Villars-sur-Glâne « une décision mûrement réfléchie et finement pesée afin de concilier harmonieusement la vie sociale et la vie économique, le présent et le futur, la vie familiale et professionnelle ».

Peut-être voici là aussi un point à l'ordre du jour pour la Commission financière ou/et celle de la Politique sociale.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal, M. Andina.

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal. Mme Yotégé, vous avez posé beaucoup de questions et je n'ai pas toutes les réponses.

Nous sommes conscients que la nouvelle grille a suscité beaucoup de réaction et elles ont été prises au sérieux au niveau du Conseil de Fondation et de la FAEF. Nous avons accepté de rencontrer le 30 novembre dernier une délégation du collectif des parents qui se disent très fâchés.

Il s'agit d'une nouvelle méthode qui a été introduite le 1^{er} août 2021 et il est difficile de connaître à l'avance quelles seront les répercussions exactes. Cette nouvelle méthode de calcul basée sur l'avis de taxation pour établir le revenu déterminant se base également sur des dispositions légales analogues à celles appliquées pour la réduction des primes maladies.

Il faut savoir que cette nouvelle méthode nous est imposée par le Canton notamment à travers son Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) et que cette requête des autorités cantonales remonte déjà – de mémoire – à 5 ou 6 ans. C'est pourquoi le Canton nous a fixé un dernier délai pour son introduction.

Afin de faire des projections en vue d'élaborer la nouvelle grille, à la fin 2020 la FAEF a demandé aux parents de lui fournir leur avis de taxation. Seul environ 25 à 30% des parents qui placent leurs enfants dans les Accueils extrascolaires (AES) ou les Crèches ont répondu

favorablement à cette demande. On a donc fait du mieux qu'on pouvait avec le peu de données reçues.

Nous avons également procédé à l'adaptation du prix coûtant journalier qui est passé de CHF 125.- à CHF 135.- ce prix n'avait plus été recalculé depuis 2015 et ne correspondait plus au vrai prix coûtant. Nous avons également tenu compte de l'augmentation des nouvelles subventions de la part du Canton et de l'employeur.

La FAEF a donc élaboré 2-3 variantes de grilles, en respectant les sauts de palier imposés par la grille de référence de la loi cantonale sur les structures d'accueil extrafamilial.

Etant donné que la nouvelle méthode prévoit une déduction forfaitaire de CHF 11'500.- dès le 2^{ème} enfant à charge le rabais fratrie jusque-là en vigueur n'a pas été reconduit. Par exemple, vous pouvez placer un enfant et en avoir deux autres qui n'étaient pas placés.

Nous avons également introduit le paiement de la prestation par avance en même temps que l'introduction d'un nouveau programme métier et de facturation, avec quelques difficultés liées à sa mise en œuvre.

En février 2021 les nouvelles grilles ont été soumises à la FAEF et ensuite au Conseil communal (comme prévu par l'article 4 de la convention entre la Commune et la FAEF). Le Conseil communal a approuvé les grilles tarifaires (crèches et AES) qu'il jugeait les plus favorables aux parents.

Les grilles en question ont été soumises au Service de l'enfance et la jeunesse (SEJ) qui les a validées et n'a formulé aucune remarque particulière.

J'ai entendu que certains parents se sont adressés au SEJ, et que leurs interlocuteurs se disaient « scandalisés » par les nouvelles grilles tarifaires introduites à Villars-sur-Glâne. Il faudrait que les personnes consultées au SEJ consultent d'abord mieux leurs documents avant de faire de tels jugements de valeur.

A la fin mars 2021, les parents ont été informés de l'introduction des nouvelles grilles tarifaires dès le 1^{er} août 2021 et ont été invités à fournir leur avis de taxation. Les parents ont été informés qu'ils avaient également la possibilité de calculer eux-mêmes la répercussion des nouveaux tarifs en ce qui les concerne à travers un formulaire électronique sur le site web de la FAEF.

A noter que la FAEF a rencontré des résistances en ce qui concerne la transmission des avis de taxation. Il faut mentionner que le Canton fait bien les choses car il demande de calculer par le biais de l'avis de taxation mais ne nous donne pas de bases légales afin de les demander. Ainsi, au début novembre 2021, 53 familles n'avaient pas encore fourni leur avis de taxation 2019 ou 2020. Pour ces familles, nous sommes obligés de calculer le maximum. Dès qu'elles nous remettront leur avis de taxation, nous pourrons adapter le calcul.

A l'issue de l'introduction de la nouvelle grille tarifaire, il est apparu que pour certaines classes de revenu (en particulier classe moyenne ou moyenne supérieure) cela a comporté selon les cas des augmentations parfois sensibles. Ces augmentations peuvent également être dues à certains éléments de la fortune.

Des parents ont d'ailleurs réagi et plusieurs actions et échanges de courriels ont eu lieu. Il y a aussi eu une pétition mais comme les signataires étaient anonymes, personnellement j'ai tendance à me méfier.

Cela dit, la FAEF a pris au sérieux toutes les questions et a accepté de rencontrer les parents le 30 novembre 2021. Lors de cette rencontre, des parents ont demandé d'étudier des solutions pour atténuer l'augmentation qu'ils ont subi et obtenir d'avantage d'explications sur la gestion de la FAEF. Ils ont également formulé les demandes suivantes :

- La mise en place voire la réintroduction d'un rabais fratrie ;
- La possibilité de connaître la distribution statistique des enfants inscrits et/ou des familles selon les tranches de niveau de facturation et notamment l'extraction des données sur 3 instants de l'année afin de voir réellement l'impact des nouvelles grilles tarifaires. Ces données seront analysées par la FAEF afin de corriger la grille s'il y a lieu de le faire ou pas. Pour l'instant, aucune correction ne peut être faite étant donné que plusieurs avis de taxation n'ont pas encore été transmis. Une fois ceux-ci reçus, un nouvel état pourra être fait autour des mois d'avril-mai. S'il devrait y avoir un changement au niveau de la grille tarifaire, celui-ci se fera au 1^{er} août 2022 ;
- Un allègement du coût de la tranche de midi de l'AES qui (avec le coût du repas) pèse lourd sur les finances des familles ;
- La découpe de la longue plage de l'après-midi/soir allant de 15h30 à 18h30 en deux plages, soit 15h30-17h00 et 17h00-18h30, ce qui permet à certains parents de choisir de venir prendre leurs enfants à 17h00, ce qui allège leur facture ;
- De rendre plus abordable le prix de l'AES-Vacances (actuellement trop cher) ;

- La mise à disposition voire la publication des rapports annuels et d'activité, des comptes, des statuts de la FAEF et de la Convention passée entre la Commune et la FAEF sur la base de la loi cantonale sur la transparence. À ce sujet, le Conseil de Fondation de la FAEF a pu établir que cette loi ne s'applique pas à la FAEF, mais qu'en signe de bonne volonté nous allons publier ces documents sur le site internet de la Fondation, site qui va d'ailleurs être mis à jour.

Toutes ces demandes seront discutées lors de la séance du Conseil de Fondation de la FAEF qui aura lieu ce vendredi 17 décembre, et je suis sûr que le Conseil de Fondation de la FAEF y est déjà sensibilisé et qu'il y prêtera grande attention. Et si après analyse, la FAEF s'aperçoit qu'il faut retravailler les grilles tarifaires elle le fera de manière à pouvoir satisfaire les différents partis.

Pour finir, je précise que la FAEF est une entité d'utilité publique et qu'elle ne poursuit pas de but lucratif ou commercial (cf. Art.3 Statuts FAEF) et qu'elle demeure au service des parents afin que ceux-ci puissent continuer à concilier vie professionnelle et vie familiale.

M. Gaël Gobet, Président. Ce point aurait peut-être pu faire l'objet d'un point dans les divers. La discussion de détail doit porter en principe sur certains postes bien précis, d'éventuelles questions en lien avec les dépenses ou les recettes. Ceci étant dit, nous pouvons passer au chapitre 6.

Chapitre 6 / Trafic et télécommunications

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a les remarques suivantes :

6150.3010.01 Salaires du personnel d'encadrement et stagiaires

La Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement la création d'un nouveau poste (80-100%) au sein des Services techniques dès le 1 mars sous réserve que les informations données sur les tâches dévolues à ce/cette nouveau/elle collaborateur/trice correspondent à ses attentes, en lien avec le nouveau plan climat cantonal et la mise à contribution des communes. La Commission financière, qui a demandé à pouvoir disposer du descriptif de fonction, a pu en prendre connaissance.

6220.3612.90 Part aux transports et mobilité Agglo (DL)

La Commission financière demande que l'explication sur l'augmentation non négligeable de ce poste soit donnée au Conseil général.

M. Gaël Gobet, Président. Je donne la parole au Conseil communal, Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère communale. S'agissant du poste 6150.3010.01 Salaires du personnel d'encadrement, les Services techniques ont des défis toujours plus grands à relever soit avec de nouvelles tâches comme le plan climat communal, le plan lumière communal ou avec l'augmentation des tâches de planification existantes. La personne à engager serait responsable d'un nouveau secteur environnement et développement durable. Elle interviendrait en appui aux autres secteurs des Services techniques dans les projets de planification tant au niveau des planifications des tiers comme le projet d'Agglomération de 4^{ème} génération qui vient d'être déposé à Berne. Il y a aussi le plan directeur régional de la Sarine qui est actuellement en consultation jusqu'à mi-février de l'année prochaine, le plan climat cantonal, la zone stratégique Bertigny-Chamblieux, etc. Il y a aussi nos propres planifications outre le plan climat communal, il y a la mise à jour de notre plan d'aménagement local par rapport à la décision d'approbation qui devrait être rendue l'année prochaine, il y a aussi la mise à jour des plans d'aménagement de détail et le suivi du cadastre du bruit. Ce nouveau poste est indispensable au bon fonctionnement de nos Services techniques et je remercie la Commission financière pour son soutien unanime.

S'agissant du poste 6220.3612.90 Part aux transports et mobilité Agglo dont le message ne contient aucune explication ce que je déplore également. Il s'agit de dépenses liées en matière d'Agglomération, l'essentiel de l'augmentation est occasionné par le développement des transports dans notre agglomération. Il y a un fort accroissement de l'offre des transports publics dans notre zone. A Guin, il y a deux lignes supplémentaires et la ligne 8 va se prolonger de Corminboeuf pour se rendre au MIC. Ces trois lignes ont été inaugurées le week-end passé dont vous avez pu lire des brefs résumés dans la presse. Pour notre Commune, il y a une transformation de la ligne 7 (actuellement ligne Gare-Villa Beausite) qui, en août 2022, fera la route des Charmettes, de la Fonderie, de Beaumont, du Marteray, des Martinets, du Coulat, des Préalpes et le carrefour de Belle-Croix, direction zone d'activité de Moncor. Vous l'avez compris, il s'agit essentiellement de l'augmentation de l'offre en transport public dans notre agglomération qui justifie cette augmentation.

M. Gaël Gobet, Président. La parole est au Conseil général. M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. Dans sa rubrique de l'info régionale en ligne, La Liberté nous apprenait le 09.12.2021 que les TPF avaient touché davantage de subventions qu'ils n'en avaient droit durant les dix dernières années, soit un montant total de CHF 6'000'000.-.

Compte-tenu de notre participation au trafic régional par l'entremise de l'Agglo, j'invite le Conseil communal a réclamé sans délai une transparence intégrale auprès des parties prenantes au sujet de cette situation et d'informer le Conseil général des conclusions qu'il en tirera.

Le Père Noël étant prochainement de passage, j'espère qu'il déposera un beau paquet pour les villaroises et villarois : celui du remboursement promis par les TPF qui mettra assurément du beurre dans les épinards des finances communales.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous passons au chapitre 7.

Chapitre 7 / Environnement et aménagement du territoire

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a les remarques suivantes :

7101.3120.05 Force motrice

La Commission financière souhaite savoir si la réduction des coûts est liée à la réalisation de l'installation photovoltaïque au réservoir de Belle-Croix, et (si tel est le cas) si la réduction peut être atteinte après le refus du projet lors de la séance du Conseil général du 14 octobre 2021.

7301.4250.00 Produit du papier

La Commission financière attend les comptes 2021 pour constater les éventuelles nouvelles recettes issues de la vente du papier.

7900.3132.50 Frais d'études et projets

La Commission financière prend acte que le montant de CHF 140'000.- budgétisé correspond aux frais des études et projets que les Services techniques seront en mesure de réaliser en 2022.

M. Gaël Gobet, Président. Je donne la parole au Conseil communal. M. Monney.

M. Claude Monney, Conseiller communal. Effectivement la diminution de la consommation d'énergie prévue dans le budget tenait compte d'une installation photovoltaïque au réservoir de Belle-Croix. Ce projet a été reporté. La réduction ne pourra pas être atteinte. Elle était relativement importante.

M. Gaël Gobet, Président. Je donne la parole au Conseil général. M. Ponzo.

M. Guido Ponzo, Conseiller général. Un montant de CHF 400'000.- figure au budget sous la rubrique 7206.3151.05 Entretien moteur à gaz. L'importance de ce poste nous a interpellés et nous souhaiterions obtenir des informations complémentaires à ce sujet.

Comme nous l'avons compris, ce montant concerne le remplacement du moteur à gaz du groupe chaleur-force alimenté par le biogaz généré par la STEP. Nos questions sont les suivantes :

- Quel est l'âge de ce moteur et combien d'heures de fonctionnement a-t-il à son actif ?
- Son remplacement est-il urgent ?
- Est-ce qu'une révision complète serait une alternative au remplacement ?
- Est-ce que cette installation utilise la totalité du biogaz produit par la STEP ? Si ce n'est pas le cas, que fait-on du biogaz excédentaire ? Le cas échéant, serait-il possible de le valoriser, soit en l'injectant dans le réseau ou en l'utilisant pour alimenter des véhicules à gaz.
- Durant l'interruption de fonctionnement du groupe chaleur-force, est-il possible de stocker ou utiliser le biogaz plutôt que de le brûler ?

Avant de procéder au remplacement du moteur, ne serait-il pas utile d'entreprendre une étude en vue d'optimiser l'ensemble du système énergétique biogaz-CCF de la STEP afin d'orienter les choix à venir.

Nous remercions d'avance le Conseil communal pour les compléments d'information qu'il pourra nous communiquer.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. M. Monney.

M. Claude Monney, Conseiller communal. Le moteur à gaz qui est un couplage chaleur-force et qui brûle le biogaz des digesteurs pour produire de l'électricité a été mis en service en 2006. Ce moteur a été relativement peu utilisé jusqu'en 2012. Dès cette année-là, avec le nouveau responsable de la STEP, le processus a été optimisé et la production d'électricité a été grandement améliorée.

Ce moteur à gaz a 15 ans et figure dans la planification financière afin de le remplacer en 2023. Or, cette année, il est tombé en panne à de nombreuses reprises avec des pertes de production durant plus d'un mois. De plus, la société qui effectue la maintenance sur ce moteur a annulé son contrat pour la fin 2021 car le coût des réparations est trop élevé. Ce moteur est en fin de vie et tombe en panne à tout moment. Il y a deux jours, le responsable de la STEP a dû aller le refroidir afin de pouvoir le maintenir jusqu'à son remplacement.

Le biogaz produit est entièrement utilisé par la STEP soit pour produire de l'électricité soit pour chauffer les digesteurs afin que la digestion des boues puisse fonctionner optimalement. Le biogaz est valorisé soit en électricité, soit en chaleur. Il est également utilisé en hiver pour chauffer les bâtiments de la STEP.

Lorsque le moteur a montré des signes de faiblesse, nous avons évalué quelques options entre autres d'injecter le biogaz dans le réseau de gaz mais il n'y a pas de réseau de gaz à proximité. Nous avons également un contrat avec Pronovo jusqu'à fin 2026 qui rachète toute l'énergie produite par ce moteur à gaz. Ce rachat est très lucratif pour la Commune.

Le stockage a aussi été évalué en l'occurrence au moment du remplacement du moteur, soit durant les travaux (1 mois). Toutefois, il ne sera pas possible de le stocker. En effet, la production de gaz est d'environ 1'000 m³ par jour et le digesteur a une possibilité de stockage d'environ 500 m³. Les volumes de gaz à stocker seraient très importants et comprimer le gaz afin de le mettre dans des citernes pour un mois serait disproportionné.

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au chapitre 8.

Chapitre 8 / Economie publique

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 9 / Finances et impôts

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a les remarques suivantes :

9100.4000.00 Impôt revenu personnes physiques année fiscale

9100.4010.00 Impôt bénéfice personnes morales année fiscale

La Commission financière prend note que le montant était budgétisé sur la base d'une analyse et projection approfondie et considérée comme réaliste.

9101.4023.00 Impôt sur les mutations immobilières

La Commission financière prend note que le montant budgétisé est réaliste mais reste prudent.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons à l'examen du budget des investissements 2022.

Budget des investissements 2022

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg Président de la Commission financière, a les remarques suivantes :

Chapitre 3 / Culture, sports et loisirs

3210.5060.002 Bibliothèque communale, rénovation mobilier

La Commission financière prend note que la rénovation de l'Ancienne école et de la Bibliothèque communale (définie dans le chapitre 0292.5040.101) et la rénovation du mobilier (définie dans ce chapitre) feront l'objet d'un seul message soumis au Conseil général.

3420.5030.101 Place minérale Cormanon, réfection fontaine

La Commission financière demande pour quelle raison seuls CHF 50'000.- figurent au budget 2022 alors qu'un crédit de CHF 100'000.- a été voté par le Conseil général le 14 octobre 2021 pour la réfection de la fontaine.

M. Gaël Gobet, Président. Je donne la parole au Conseil communal. M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Effectivement, nous avons planifié dans le budget 2021 un montant de CHF 100'000.-. Or, après l'acceptation du message, les pierres ont été commandées et la facture sera payée prochainement, dès lors, la Cheffe du Service des finances a proposé de mettre uniquement un montant de CHF 50'000.- dans la planification 2022 qui correspond au solde encore à payer pour 2022.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons à l'examen des comptes par nature 2022.

Comptes par nature 2022

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que la parole est encore demandée à ce stade ? Tel n'est pas le cas, nous passons au vote des dépenses non liées qui dépassent les compétences du Conseil communal, pour les postes suivants :

0220.3010.00 Poste « chargé de communication » à 30 % pour un montant de CHF 30'000.-

3410.3636.06 Participation de la Commune au programme MiniMove pour un montant de CHF 25'000.- pour 2022, CHF 26'000.- pour 2023 et CHF 29'000.- pour 2024

6150.3010.01 Création d'un nouveau poste au sein des Services techniques pour les domaines de l'environnement et du développement durable pour un montant de CHF 100'000.-.

Je vous propose de voter sur ces nouvelles dépenses objet par objet. Y a-t-il une remarque quant à cette manière de procéder ? Tel n'est pas le cas, nous passons au vote.

Celles et ceux qui acceptent le poste « chargé de communication » à 30 % pour un montant de CHF 30'000.- poste 0220.3010.00 sont priés de le manifester par main levée.

Ce nouveau poste est accepté à l'unanimité

Celles et ceux qui acceptent la participation de la Commune au programme MiniMove pour un montant de CHF 25'000.- pour 2022, CHF 26'000.- pour 2023 et CHF 29'000.- pour 2024 poste 3410.3636.06 sont priés de le manifester par main levée.

La participation est acceptée à l'unanimité

Celles et ceux qui acceptent la création d'un nouveau poste au sein des Services techniques pour les domaines de l'environnement et du développement durable pour un montant de CHF 100'000.- poste 6150.3010.01 sont priés de le manifester par main levée.

Ce nouveau poste est accepté à l'unanimité

M. Gaël Gobet, Président. Nous allons passer au vote du budget des résultats et des investissements 2022. Je profite de remercier le Conseil communal, l'administration et en particulier Mme Rusterholz pour la qualité du travail fourni et l'établissement de tous ces documents. Je remercie les Conseillères et Conseillers généraux pour leurs analyses pertinentes et fouillées dans le cadre de ce budget 2022. Nous pouvons passer au vote final.

Celles et ceux qui approuvent le budget 2022 sont priés de le manifester par main levée.

Le budget 2022 est accepté à l'unanimité

M. Gaël Gobet, Président. Je vous propose de passer au point 3 de notre ordre du jour.

3. Planification financière 2022-2026

M. Gaël Gobet, Président. Je rappelle que la planification financière n'est pas soumise au vote mais que le sujet est débattu et nous permet d'analyser les prévisions financières à 5 ans. Est-ce que le Conseil communal souhaite prendre la parole à ce stade ? M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Contrairement aux usages, je suggère que le Président de la Commission financière, avec son accord, délivre son message en premier, ce qui me permettra de répondre à certaines interrogations ou inquiétudes de la Commission financières par la suite.

M. Michael Zaugg Président de la Commission financière. J'accepte cette suggestion.

M. Gaël Gobet, Président. Dès lors, je donne la parole à la Commission financière, M. Zaugg.

M. Michael Zaugg Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 24 novembre 2021, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Olivier Carrel, Conseiller communal en charge du dicastère des finances et Mme Karine Rusterholz, Cheffe du Service des finances, sur la planification financière 2022-2026.

Ce document, qui est une source de renseignements sur la situation financière à venir de la Commune, ne donne pas lieu à un préavis de la Commission financière. Toutefois, il appelle à certains commentaires de la part de cette dernière.

Des indicateurs financiers qui nous sont soumis, il en est un qui, à nos yeux, mérite qu'on s'y attarde en vue de l'expliquer et de le commenter : il s'agit du degré d'autofinancement.

En économie, que celle-ci soit publique ou privée, il est admis que les investissements soient essentiellement financés par l'exploitation, par l'activité, par le fonctionnement, autrement dit par la liquidité générée sur l'exercice comptable. On détermine la liquidité générée par l'addition des recettes, desquelles on soustrait les dépenses. Autrement dit, on additionne ce qu'on encaisse et on soustrait ce qu'on paie pour l'exploitation ou le fonctionnement. Dans les comptes publics, cette différence entre recettes et dépenses est appelée "autofinancement".

Pour déterminer le degré d'autofinancement il suffit de diviser les investissements nets (c.-à-d.) les investissements bruts moins les subventions et autres recettes d'investissements par l'autofinancement. Ainsi, si sur l'exercice d'une année N on a des investissements nets de CHF 10 millions et un autofinancement de CHF 8 millions, le degré d'autofinancement sera de 80%. Ce qui veut dire que les investissements sont financés à 80% par l'exploitation. Le solde de 20% sera financé par la réserve de liquidité ou, à défaut, par l'emprunt. Et justement, un degré d'autofinancement de 80% est recommandé par le Service des communes. Si ce taux peut varier énormément d'un exercice à un autre, il faut en revanche qu'en moyenne, sur 5 exercices, ce taux de 80% soit atteint. A défaut, on assiste à un endettement croissant et,

surtout, à une incapacité structurelle et chronique à faire face aux remboursements des dettes antérieures. Un tel mécanisme, à terme, conduit au surendettement. Les dettes sont supérieures aux actifs et il devient impossible de les rembourser dans un délai raisonnable.

Prenons maintenant le degré d'autofinancement qui nous est présenté dans la planification financière 2022-2026 (cf. les lignes "Autofinancement" et "Investissements nets" sur page 1, ainsi que la ligne "Degré d'autofinancement" sur page 2).

Alors qu'il est conseillé d'atteindre un degré d'autofinancement de 80% en moyenne sur les 5 exercices 2022-2026 de la planification, on n'atteint même pas un degré de 10% ! En effet, il est prévu de cumuler un montant CHF 7,3 millions d'autofinancement sur 5 exercices et de procéder sur la même période des investissements de CHF 76,6 millions. En valeur absolue, on a ainsi un écart de financement de CHF 69,3 millions sur les 5 prochains exercices. Cet écart sera pris soit sur les liquidités non nécessaires à l'exploitation ou, à défaut, par l'endettement.

Et ce calcul se confirme, il suffit de prendre connaissance de la ligne "Endettement net" (cf. page 1). L'endettement net lequel passe de CHF 63,1 millions en 2021 à CHF 167,9 millions en 2026, soit un endettement net supplémentaire de CHF 104,8 millions sur 5 ans !

Pour terminer, si on revient au degré d'autofinancement, on peut dire que, pour atteindre le degré recommandé de 80%, il manquera – au total pour les 5 prochains exercices – un autofinancement de CHF 54 millions (c.-à-d. les investissements nets de CHF 76,6 millions x 0.8 = CHF 61,3 millions, moins l'autofinancement de CHF 7,3 millions), soit un montant de CHF 10,8 millions par exercice.

Il ne s'agit que de prévisions, certes, les budgets sont établis de manière prudente, les recettes d'impôts de personnes morales peuvent en particulier réserver de belles surprises et tous les investissements prévus ne seront peut-être pas nécessaires, mais la Commission financière recommande au Conseil général d'être attentif à ces ratios et au Conseil communal de suivre l'évolution de la dette et, cas échéant, de proposer des mesures adéquates. Les mesures sont simples, réduire les dépenses et/ou augmenter les recettes.

Au vu de ces éléments, la Commission financière redit sa préoccupation, déjà évoquée l'année dernière dans le cadre de son rapport au Conseil général sur la planification financière 2021-2025 et également lors des discussions avec l'organe de révision.

En effet, la Commission financière estimait impératif que le Conseil communal de la nouvelle législature entame, déjà au printemps 2021, une analyse sur l'état des finances en vue de l'élaboration du budget 2022. Elle relevait que, pour endiguer une situation qui apparaissait déjà critique selon les prévisions basées sur les données alors en sa possession, des mesures devraient, selon toute vraisemblance, être prises. Ces dernières, notait-elle, pourraient aller jusqu'à une augmentation du taux d'impôts et/ou une réduction des prestations. L'idée de faire appel à un expert externe ou de créer un poste de contrôleur de gestion communal pour traquer les charges non liées était une piste à étudier selon certains membres de la Commission financière. Elle ajoutait que l'appui de notre fiduciaire, très expérimentée dans le domaine des finances communales, serait d'un précieux soutien dans l'analyse de cette situation (cf. procès-verbal du Conseil général du 10.12.2020 p.2 et 3).

Force est de constater, qu'à l'aube de cette nouvelle législature et de la nouvelle planification financière pour les années 2022-2026, la même problématique demeure, la situation ne s'étant pas améliorée et n'est pas en voie de l'être. Il est de la responsabilité du Conseil communal de s'en préoccuper et d'y faire face.

Dès la rentrée des dernières taxations fiscales 2020, vraisemblablement en mars 2022, il sera grand temps pour le Conseil communal de prendre à bras-le-corps cette problématique et déterminer les moyens nécessaires pour y apporter les solutions qui s'imposent.

Dans cet objectif, la Commission financière demande au Conseil communal de procéder à une réévaluation des projets d'investissement et à une priorisation de ces derniers. Elle attend de sa part des propositions concrètes de réduction des nombreux investissements planifiées jusqu'en 2026.

Procéder à des choix pouvant aller jusqu'au report voire au renoncement de certains investissements permettra d'améliorer la marge nette d'autofinancement. Chaque projet d'investissement devrait donner lieu à une réflexion de la part du Conseil communal et du Conseil général sur la nécessité et l'opportunité d'une telle dépense au vu de la situation financière de la Commune.

M. Gaël Gobet, Président. M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Je remercie la Commission financière pour son travail fouillé sur la planification financière. En préambule, il ne faut pas oublier que cette planification financière est un document de travail qui évolue non seulement d'année en année mais aussi

de mois en mois en fonction des informations que le Conseil communal peut obtenir en particulier en matière de revenus des personnes physiques et des personnes morales.

Je vous rappelle lorsque vous avez sollicité le Conseil communal afin qu'il prenne à bras-le-corps dès le printemps 2021 la problématique des pertes prévues, nous avions un budget déficitaire de plus de 5 millions de francs, aujourd'hui nous sommes dans une situation différente et heureusement nettement meilleure.

Nous avons aujourd'hui les chiffres 2019 définitifs des personnes physiques et des personnes morales meilleurs que prévu ; comme je l'ai dit, tout à l'heure, nous n'avons pas encore les effets de la RFFA et il nous paraît donc, au sein du Conseil communal, prématuré de prendre des mesures qui pourraient s'avérer disproportionnées aujourd'hui en fonction des chiffres définitifs que nous connaissons en mai ou juin 2022.

Le bénéfice des personnes morales démontre une évolution favorable, la péréquation financière est en baisse et devrait encore baisser en 2023. J'aimerais attirer votre attention sur le point 6 qui vous est projeté à l'écran, à ce jour la Commune bénéficie de liquidités à hauteur de CHF 22'000'000.-, elle a donc plutôt que des problèmes d'autofinancements, des problèmes afin d'éviter de payer des taux d'intérêts négatifs sur ses dépôts bancaires. En fin 2020, nous n'avions que CHF 6'000'000.- de liquidités ; cela démontre aussi une nette amélioration des liquidités de la Commune dû aux paiements d'impôts, d'acomptes ou même d'impôts totaux immédiats de la part de certains contribuables.

Si nous comparons les investissements nets de CHF 10'000'000.- avec les liquidités pour 2022 qui se montent à CHF 22'000'000.-, nous avons de quoi faire face. Evidemment ces liquidités sont censées augmenter en début d'année où de nombreux contribuables paient leurs acomptes en une seule fois.

Je vous rends aussi attentifs que les investissements planifiés pour 2022-2026 s'élèvent à CHF 76'000'000.- soit CHF 15'000'000.- par année ce qui ne paraît pas disproportionné par rapport au montant de CHF 10'000'000.- que nous avons prévu en 2022.

Selon la planification financière 2018-2022, la dette devrait être aujourd'hui, si nous l'avons suivie, de CHF 127'000'000.-. Or, aujourd'hui elle est de CHF 79'000'000.-. Nous constatons que cette planification financière, surtout en matière d'investissements, est un document de travail du Conseil communal. Nous préférons inscrire des investissements que nous ne

réaliserons pas plutôt que ne pas mettre des investissements que nous réaliserons, ce qui paraît plus judicieux et plus transparent pour le Conseil général.

S'agissant des investissements futurs, les gros investissements purement communaux sont réalisés. Je pense plus particulièrement à l'école du Platy, à la rénovation bientôt complète de l'école de Cormanon et à l'achat du bâtiment administratif. Les gros investissements qui nous attendent sont ceux liés principalement à la STEP dont l'investissement est partiellement financé par les taxes et par les réserves ad hoc. D'autre part, un nouveau règlement sur les taxes sur les eaux devrait pouvoir enfin vous être présenté et devrait augmenter assez massivement les revenus des taxes sur les eaux et financer ainsi la STEP.

Il reste deux gros morceaux où nous ne sommes pas les seuls décideurs. Il s'agit du giratoire de Belle-Croix et tout ce qui concerne le secteur Bertigny dont vous avez ce soir un petit avant-goût s'agissant des CHF 125'000.- qui vous sont proposés.

En ce qui concerne le nouveau Conseil communal, évidemment qu'on peut toujours faire mieux et toujours plus mais je vous rappelle que ce dernier avec trois nouveaux membres est entré en fonction en avril 2021 et il a fallu qu'il prenne ses marques. Il y a eu des sujets brûlants qui ont occupé le Conseil communal et la Commune jusqu'au 26 septembre 2021. Mais n'ayez crainte, le Conseil communal est parfaitement conscient de la direction que les finances communales pourraient prendre si des mesures ne sont pas prises ou si les perspectives qui nous semblent positives pour les personnes physiques et les personnes morales ne devraient ne pas se réaliser en particulier à l'aune de la RFFA et des effets définitifs que nous devrions pouvoir constater dans quelques mois.

Enfin, un mot sur les ratios, qui relèvent d'un monde idéal mais ne disent pas tout. Nous avons des instruments de pilotage mensuels et trimestriels qui nous indiquent où nous en sommes au niveau des liquidités et de la dette. Comme déjà souvent mentionné dans cet hémicycle, ce n'est pas parce que nous demandons un emprunt dans le cadre d'une demande d'investissement que nous faisons forcément appel à l'emprunt au moment de réaliser cet investissement ; si nous avons au moment où il faut financer l'investissement des liquidités et bien nous pouvons tout à fait éviter l'augmentation de la dette qui d'ailleurs depuis 2018 a fort peu progressé.

Voilà les éléments que je voulais vous transmettre pour vous rassurer. Le tableau n'est pas si noir, les investissements ne sont jamais réalisés tels quels dans la période considérée. Dernière chose, il peut arriver que, lorsque les investissements ont lieu en fin de période 25-

26, les subventions arrivent plus tard et n'apparaissent pas forcément dans la planification financière en question. Méfions-nous tout de même des ratios et méfions-nous de la planification financière qui n'est qu'un instrument de travail et ne donne pas une photographie exacte du futur de la Commune. Je reste à disposition pour les questions.

M. Gaël Gobet, Président. La parole est au Conseil général. M. Dumont.

M. Alexandre Dumont, Conseiller général. Réuni en séance le 9 décembre dernier, le groupe PLR-PVL s'est penché sur la planification financière 2022-2026 présentée par le Conseil communal. Ce document résume, sur la base des informations disponibles à ce jour, l'évolution probable de la situation financière de notre Commune durant les 5 prochaines années. Un des indicateurs financiers présentés dans ce document mérite une attention particulière de votre part ; il s'agit du degré d'autofinancement.

Sans rentrer à nouveau dans une explication détaillée, celui-ci nous indique dans quelle mesure les investissements peuvent être financés par les réserves de liquidités sur le budget courant. Ainsi un degré d'autofinancement bas ou proche de zéro implique le recours systématique à l'emprunt pour financer les investissements et à une augmentation de la dette à moyen terme.

La plupart d'entre vous estiment certainement que cela n'est pas un problème puisque les conditions d'emprunt sont actuellement extrêmement favorables pour notre Commune. Et vous avez raison, dans une certaine mesure, puisque la charge des intérêts est très faible.

Néanmoins, nous tenons à nuancer ce point à l'aide des remarques suivantes :

- Premièrement, au-delà de la charge des intérêts, les investissements doivent être amortis ou remboursés et vont péjorer la situation financière de la Commune durant de nombreuses années. La plupart des investissements réalisés aujourd'hui seront amortis sur une durée comprise entre 10 et plus de 30 ans.
- Deuxièmement, il est également nécessaire de différencier la nature des investissements réalisés ; certaines dépenses permettent un développement de la Commune et ainsi des recettes supplémentaires ou une diminution des charges. D'autres sont nécessaires pour des questions légales ou de sécurité. Finalement une partie des investissements est souhaitable pour une amélioration du confort et de la qualité de vie des habitants. Néanmoins, lorsqu'une commune doit recourir à l'emprunt

pour renouveler les infrastructures de base, elle s'approche dangereusement d'une situation de surendettement.

C'est d'ailleurs pour ces raisons que les valeurs de référence ou les recommandations pour le degré d'autofinancement sont de 80%. Taux que notre Commune aura extrêmement de la peine à atteindre dans un futur proche.

Finalement encore, pour ceux qui pensent que l'augmentation d'impôts est la solution à tous les maux, nous tenons à rappeler que les problèmes de finances trouvent généralement leurs origines dans les dépenses plutôt que dans les rentrées. Et pour ceux qui ne sont pas encore convaincus, je vous laisse le soin de calculer l'augmentation du taux d'imposition qui serait nécessaire pour retrouver un degré d'autofinancement de 80%. Vous serez surpris par le résultat et je doute que vous souhaitiez proposer à notre population une telle solution.

Par ce message, notre objectif n'est pas de peindre le diable sur la muraille ou de tenter de présenter la situation de notre Commune pour plus mauvaise qu'elle ne l'est. Néanmoins, il est nécessaire de prendre conscience que des efforts seront nécessaires avant de revenir à une situation plus confortable. Il est également important de réaliser que plus les efforts sont faits tardivement, plus ceux-ci sont coûteux ou difficiles.

Sachant qu'une partie des investissements planifiés ne dépendent pas de notre volonté car ils dépendent d'exigences légales et si nous souhaitons garder une marge de manœuvre pour la mise en place des futurs plans climat par exemple, nous avons ce soir deux demandes à vous transmettre :

- Une première à l'intention du Conseil communal, auquel nous demandons de bien prioriser les futures dépenses et investissements afin de se laisser la marge de manœuvre nécessaire pour ceux auxquels on ne pourra échapper.
- Et surtout à l'intention du Conseil général, qui va devoir in fine valider l'ensemble de ses dépenses. A chaque fois qu'un investissement est proposé, posez-vous la question de savoir si cet investissement est bien nécessaire et, si c'est le cas, s'il n'est pas possible de le retarder de quelques années, sachant que retarder un investissement est également une forme d'économie, pour autant que cela n'engendre pas d'autres coûts indirects. Les occasions de faire de grosses économies seront certainement limitées à l'avenir, ainsi c'est la somme des petites économies qui permettra à notre Commune de retrouver et conserver une certaine marge de manœuvre financière.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Mme Balleyguier.

Mme Mélanie Balleyguier, Conseillère générale. Le groupe socialiste a entendu l'avis de la Commission financière et ses inquiétudes et tient en réponse à relever les quelques éléments suivants.

Tout d'abord, il convient de rappeler que les principes comptables suisses, en général mais encore plus en matière de finances publiques, imposent une prudence plus qu'excessive qui a systématiquement pour conséquence que charges comme revenus sont estimés sous l'angle du pire. Bien que démontrant une tendance valable, les montants et ratios pronostiqués doivent être pris avec un grain de sel.

Par ailleurs, vouloir gérer les finances publiques de la même manière que le budget d'un ménage n'est pas une approche réaliste. En effet, il est précisément du devoir de l'Etat de procéder aux investissements hors de portée des ménages pour permettre le développement des infrastructures utiles à tous et améliorer la qualité de vie de chacun. Si nos prédécesseurs à tous les échelons politiques avaient renoncé à entreprendre le moindre investissement au motif que cela allait coûter trop cher, gageons qu'ils n'auraient pas fait grand-chose et que la qualité de vie de chacun en aurait souffert.

Ensuite et surtout, il convient de souligner que la plus grosse partie des investissements prévus dans la planification financière actuelle est essentiellement destinée à l'entretien des infrastructures, en particulier les routes communales ainsi qu'au financement de la nouvelle STEP. Or, repousser cet entretien revient à jouer aux dés et à prendre des risques inconsidérés pour le futur. L'expérience nous apprend en effet qu'une infrastructure non rénovée comme elle aurait dû l'être, défaille systématiquement au pire moment possible, occasionnant non seulement du stress et de l'énerverment pour toutes les personnes touchées mais aussi des coûts supplémentaires qui auraient pourtant pu être évités.

Une planification réfléchie des investissements permet en effet d'étaler les dettes créées et de limiter les intérêts ainsi que de négocier de meilleures conditions d'emprunt. Sur ce dernier point, il convient de souligner la situation actuelle s'agissant des taux d'intérêts et de rappeler que l'argent non dépensé nous coûte à entreposer sur un compte en banque tandis que les taux d'intérêts sont particulièrement bas. Mieux vaut dès lors procéder à ces investissements maintenant plutôt que d'attendre, d'autant que les finances communales sont saines.

Enfin, je comprends parfaitement l'argument voulant qu'il convient de laisser à nos successeurs une situation financière la plus favorable possible et ne peux que m'y rallier.

Cela étant, repousser ces investissements, au motif qu'ils peuvent attendre, revient à prendre le risque bien réel de devoir ensuite agir dans l'urgence et pour un coût bien supérieur. En repoussant ce genre d'investissements, la situation financière est en apparence parfaitement saine mais cache en réalité des dettes potentiellement très coûteuses. Ainsi, en repoussant les investissements, les autorités se retrouvent à terme précisément dans la situation qu'elles souhaitaient éviter à l'origine. Une telle manière de procéder n'est pas acceptable.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, je remercie le Conseil communal pour la production de ce document. Avant de passer aux prochains points de l'ordre du jour, je vous propose un répit de 5 minutes.

La séance est interrompue de 21h38 à 21h46

M. Gaël Gobet, Président. Je vous remercie de prendre place afin que nous puissions poursuivre notre ordre du jour et plus précisément le point 4.

4. Message relatif au renouvellement du mobilier scolaire des écoles primaires de Villars-Vert et des Rochettes

M. Gaël Gobet, Président. J'ai pu constater à la lecture de ce message que les élèves de ces écoles ont utilisé le même mobilier que moi lorsque je fréquentais les bancs de l'école des Rochettes, il y a de cela quelques années. Il faut croire que le mobilier acheté à l'époque était d'une solidité remarquable. Je donne la parole à la Commission financière.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 1^{er} décembre 2021, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale en charge du dicastère de l'instruction publique.

A l'unanimité, la Commission financière préavise favorablement le crédit de CHF 285'000.- en vue du renouvellement du mobilier scolaire des écoles primaires de Villars-Vert et des Rochettes, nécessité par la vétusté du mobilier actuel qui n'est plus adapté aux nouvelles

méthodes d'enseignement didactique. La Commission financière donne également un préavis positif au financement de cette dépense par l'emprunt.

Suite à l'entretien avec Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale, la Commission financière a obtenu l'assurance d'une garantie de pérennité d'au moins 15 ans sur les pièces de rechange pour ce type de mobilier. La Commission financière recommande également de veiller à ce que les délais pour des réparations et des livraisons ultérieures soient eux aussi garantis.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? Mme Dénervaud reste à disposition pour les questions. Dès lors, je donne la parole au Conseil général. Mme Demierre.

Mme Aline Demierre, Conseillère générale. Le groupe des Verts Centre-Gauche PCS remercie le Conseil communal pour son message relatif au renouvellement du mobilier scolaire des écoles primaires de Villars-Vert et des Rochettes, et le soutient.

Toutefois, nous constatons que l'investissement proposé s'élève à environ CHF 1'050.- par écoliers (CHF 285'000.- pour 270 places). Ce montant nous semble relativement élevé si on le compare à d'autres écoles de niveau primaire. Est-il vraiment nécessaire d'investir une telle somme, couverte par un emprunt ? N'y aurait-il pas de fournisseurs pouvant offrir un mobilier moins onéreux et tout aussi performant ? Est-ce nécessaire et pertinent de choisir un système de réglage en hauteur par piston ou ressort à gaz, pour lesquels il faudra changer régulièrement les cartouches ? Ces systèmes sont certainement très pratiques, mais ont-ils une longévité suffisante et sont-ils adaptés pour des enfants ?

De plus, votre message ne parle pas de l'ancien mobilier. Est-il prévu de le recycler, de le céder à des associations qui en auraient l'utilité ou simplement de s'en débarrasser ?

Le groupe des Verts Centre-Gauche PCS soutient comme dit précédemment le projet dans son ensemble et en comprend la nécessité. Il souhaiterait toutefois avoir des réponses à ses questions.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Mme Pichonnaz.

Mme Sandra Pichonnaz, Conseillère générale. Lors de sa séance de préparation du 7 décembre dernier, le groupe Le Centre a pris connaissance du message relatif au renouvellement du mobilier scolaire des écoles de Villars-Vert et des Rochettes.

Comme mentionné dans le message, l'école de Villars-Vert, construite en 1995, et celles des Rochettes construite en 1985 avec un agrandissement en 1992, accueillent année après année de nombreux élèves, près de 200 à Villars-Vert et plus de 270 aux Rochettes. Les effectifs devraient d'ailleurs rester stables selon les données actuelles connues.

La grande majorité du mobilier de l'école de Villars-Vert a plus de 40 ans, car il avait été récupéré de l'ancienne école. Celui de l'école des Rochettes a plus de 30 ans et est renouvelé à raison d'une demi classe par année et à ce jour seules 5 classes ont du mobilier renouvelé. A ce rythme, nous ne finirons jamais de renouveler ce mobilier. A peine aurons-nous terminé qu'il faudra songer à recommencer.

Vous me direz que ces pupitres et chaises sont peut-être anciens, mais bien résistants. C'est vrai, mais beaucoup sont malgré tout défectueux, car le système pour les ajuster ne fonctionne plus ou est fort grippé. De plus, il faut faire appel au concierge pour ajuster la hauteur des pupitres et des chaises à la taille des enfants, sans compter que si deux enfants de taille différente se retrouvent au même pupitre, un sera automatiquement lésé. Ce système a fait son temps. Le moment est donc venu de privilégier la santé et le bien-être de nos élèves, en leur procurant du matériel adaptable à leur morphologie et modulable facilement en fonction de leurs activités.

Le groupe Le Centre accepte donc à l'unanimité la proposition du Conseil communal de renouveler le mobilier scolaire des écoles primaires de Villars-Vert et des Rochettes, pour un montant de CHF 285'000.-, déjà partiellement budgétisé, et qui sera couvert par le recours à un emprunt.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. Mme Caroline Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Je remercie les groupes pour leurs messages et leurs remarques. S'agissant de l'intervention de Mme Demierre, je ne sais pas auprès de quel fournisseur le prix du mobilier pré-choisi est comparé mais un appel d'offres a été fait auprès de différents fournisseurs avec qui nous travaillons déjà et qui nous donnent entière satisfaction.

Le mobilier choisi a un système de piston à gaz car il faut que les élèves puissent le manipuler, le lever et le déplacer facilement. Les pièces de rechange sont disponibles entre 15 et 20 ans après l'arrêt de la fabrication de ces modèles qui sont déjà utilisés dans de nombreuses écoles.

S'agissant de l'ancien mobilier, les pupitres en bon état vont être gardés et ceux qui ne peuvent pas être réutilisés seront recyclés en séparant les parties en bois de celles en métal qui seront revendues. Si vous connaissez des associations intéressées à reprendre le mobilier et qui en ont l'usage, il faut qu'elles s'adressent au Service des écoles. Par contre, les frais de transport seront à la charge des associations intéressées.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif au renouvellement du mobilier scolaire des écoles primaires de Villars-Vert et des Rochettes pour un montant de CHF 285'000.- TTC, avec un total de charges financières annuelles de CHF 34'200.-, soit CHF 28'500.- pour l'amortissement de 10% et CHF 5'700.- pour les intérêts de 2% et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté à l'unanimité

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Message relatif aux études pour la rénovation de la chapelle de Villars-Vert

M. Gaël Gobet, Président. M. François Eugster, Conseiller général m'a informé qu'il doit se récuser pour cet objet et je lui saurais gré de sortir de la salle durant les débats. Je donne la parole à la Commission financière. M. Zaugg.

M. François Eugster, Conseiller général se récuse.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 1^{er} décembre 2021, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère communale en charge du dicastère patrimoine, constructions et

développement durable, et Mme Catherine Duvoisin, Responsable urbanisme et constructions.

La Commission financière est consciente que ce bâtiment, construit dans les années 70, réclame une réfection intérieure et une amélioration de ses accès. Elle a pris note que notre Commune, en tant que propriétaire dudit bâtiment, va investir un montant estimé à quelque CHF 880'000.- pour sa rénovation dans le cadre des budgets 2022 et 2023. Le crédit d'étude demandé au Conseil général par le biais de ce message de CHF 60'000.- permettra de développer le projet et d'affiner les coûts d'investissement.

Selon les informations reçues par la Commission financière et les tractations en cours avec la Paroisse, celle-ci s'acquitterait d'un montant correspondant aux coûts de l'investissement effectué par la Commune, calculé sur la base d'un intérêt sur 33 ans. La Commission financière invite le Conseil communal à réfléchir s'il est acceptable, au vu de la situation des finances communales, de se contenter d'une participation limitée de la Paroisse sachant que ce bâtiment est un élément du patrimoine financier de la Commune. La Commission financière estime qu'un loyer correspondant à l'usage de la chose au sens du Code des obligations devrait être perçu auprès de la Paroisse et qu'un fond de rénovation devrait être créé pour faire face à des travaux futurs au vu de l'ancienneté du bâtiment.

Sous réserve de ces deux éléments (loyer et fond de rénovation), la Commission financière, à une courte majorité, préavise favorablement la demande de crédit d'étude de CHF 60'000.- et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense. Une minorité de la Commission financière s'y oppose, estimant que la manière de financer cet investissement va péjorer encore un peu plus la marge nette d'autofinancement et alourdir la charge financière annuelle de la dette communale.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? Mme Maillard.

Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère communale. Le Conseil communal a pris bonne note des réserves de la Commission financière quant au résultat des tractations qui ont eu lieu avec la Paroisse au sujet du financement de cette rénovation.

Au vu des réticences exprimées lors de la séance avec la Commission financière, j'ai rapidement repris contact avec le Président du Conseil de Paroisse et nous sommes prêts à

nous remettre à table pour discuter et approfondir des pistes ensemble mais il nous faudra du temps pour le faire.

En accord avec le Conseil communal, je retire cet objet et présenterai le dossier au terme de nos nouvelles discussions avec la Paroisse. Il est, en effet, hautement préférable que le Conseil général soit complètement convaincu par la proposition de financement avant le vote sur le crédit d'études qui est un vote de principe. Je préfère négocier avant de venir vous présenter le crédit d'études plutôt que de venir seulement au niveau du crédit d'engagement.

M. Gaël Gobet, Président. Le message étant retiré sans autre forme de procès nous passons au point 6 de notre ordre du jour.

M. François Eugster, Conseiller général rejoint la séance.

6. Message relatif au réaménagement intérieur de la bibliothèque communale.

M. Gaël Gobet, Président. A ce sujet, M. Alexandre Wicht, Conseiller général m'a également annoncé qu'il devait se récuser pour cet objet et je lui saurais gré de sortir de la salle durant les débats. Je donne la parole à la Commission financière. M. Zaugg

M. Alexandre Wicht, Conseiller général se récuse.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 1^{er} décembre 2021, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mmes Mélanie Maillard Russier et Caroline Dénervaud, Conseillères communales en charge du dossier, ainsi que Mme Catherine Duvoisin, Responsable urbanisme et constructions.

La commission financière prend acte que l'augmentation des coûts pour la réalisation de CHF 350'000.00 (stipulés dans le message relatif aux études du 11 février 2021) à CHF 500'000.00 (stipulés dans le message relatif au réaménagement du 15 décembre 2021) est causée par les éléments suivants : Démolition d'un mur porteur, construction d'une rampe PMR et construction d'une installation pour stationner les vélos.

La Commission financière ne remet pas en cause ce projet qui améliorera d'une part, l'accueil et le confort de ses utilisateurs et d'autre part, assurera un accès digne de ce nom pour les personnes à mobilité réduite ou avec poussette.

Toutefois, la situation des finances communales amène une minorité de la Commission financière à douter de l'opportunité et de la nécessité à réaliser cet investissement déjà maintenant bien qu'elle reconnaisse que certains éléments tels que la rampe méritent de l'être. En effet, il s'agit typiquement d'un investissement qui devrait faire l'objet d'une réflexion de priorisation de la part du Conseil communal, vu la situation des finances communales qui amènerait à reporter ou à renoncer à certains d'entre eux.

Dans cette optique, seule une courte majorité de la Commission financière préavis favorablement la demande de crédit d'investissement de CHF 500'000.- et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil général. M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Dans sa séance de préparation du 9 décembre 2021, le groupe socialiste a analysé avec soin le message relatif au réaménagement intérieur de la bibliothèque communale. Il tient tout d'abord à relever la qualité de ce message qui prend en compte les besoins de toute bibliothèque digne de ce nom. Car au vu de la taille de notre Commune, il est temps que Villars-sur-Glâne dispose enfin d'une bibliothèque fonctionnelle au service de toutes et tous, toutes tranches d'âge confondues. Oh bien sûr, pour ma part, j'aurais rêvé d'un espace plus vaste, mêlant plusieurs activités. Mais cela ne peut se faire pour l'heure, finances obligent. Je ne désespère pas de voir se créer un jour sur notre territoire une vraie bibliothèque qui soit un modèle pour toutes et tous. C'est bientôt Noël, n'est-ce pas ! Le bibliothécaire que je suis peut donc légitimement caresser pareil vœu. Mais passons et revenons à notre sujet plus terre à terre.

Ce message est la résultante d'une intense réflexion menée conjointement par le responsable de la bibliothèque communale, de représentants de chaque groupe politique, du Conseil communal et plus particulièrement de la responsable du dicastère patrimoine, constructions et développement durable et celle du dicastère des écoles, sans oublier les Services techniques. Souhaitons-nous voir le crédit d'études alloué à ce projet s'évaporer sans aucun résultat tangible ? Je ne pense pas. Nous n'avons pas pour habitude de jeter l'argent par les fenêtres à Villars-sur-Glâne.

Cette « nouvelle » bibliothèque, j'insiste sur les guillemets de ce terme « nouvelle » parce que les changements prévus sont minimes, cette nouvelle bibliothèque donc ne coûtera à notre Commune que CHF 30'740.- de charges annuelles. Je vous rappelle que les taux sont actuellement négatifs et que ce montant sera donc certainement plus bas. Au nom de la culture, pour nos habitants, qu'ils soient jeunes, dans la fleur de l'âge ou seniors, nous pouvons, non nous devons consentir à cette dépense. Nous le devons aussi à ceux qui ont travaillé pour que ce projet voie le jour. Et j'en profite pour remercier d'ailleurs les Services techniques, plus particulièrement Mme Duvoisin qui a été la cheville ouvrière de ce projet.

En vous invitant à soutenir sans réserve ce message, je vous remercie pour votre attention.

M. Gaël Gobet, Président, D'autres interventions ? M. Ponzo.

M. Guido Ponzo, Conseiller général. Le groupe des Verts Centre-Gauche PCS a pris connaissance avec intérêt du projet de réaménagement de la bibliothèque communale qui permettra d'offrir aux utilisateurs de ce service public apprécié un espace plus généreux et accueillant, ceci dans le cadre d'un budget que nous jugeons tout à fait raisonnable.

Ce projet suscite néanmoins de notre part quelques questions, mais surtout une prise de position plus fondamentale portant sur l'assainissement énergétique du bâtiment.

Les questions tout d'abord.

- L'augmentation des surfaces à disposition des utilisateurs implique l'aménagement d'un bureau partagé au 2^{ème} étage du bâtiment pour le bibliothécaire-responsable. Quelle conséquence aura cette délocalisation sur l'exploitation de la bibliothèque et la présence du personnel durant les heures d'ouverture ? Le personnel concerné est-il acquis à cette solution ?
- D'autre part, est-ce que les coûts d'aménagement de ce bureau, ainsi que du local de stockage prévu en sous-sol, sont inclus dans le budget présenté ?

Outre ces questions de détail, nous sommes très surpris de constater qu'en dépit de la bonne volonté générale exprimée par le Conseil communal en matière de développement durable, ce projet ne propose aucune amélioration de l'enveloppe thermique du bâtiment. Quand bien même nous avons affaire ici à un bâtiment ancien et protégé, une opération telle que celle-ci est une opportunité idéale pour intervenir de l'intérieur sur l'enveloppe sans en dénaturer le

caractère, en procédant notamment au remplacement des fenêtres et en améliorant dans toute la mesure du possible l'isolation des murs et du plancher.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire ici au mois de juin à propos du raccordement de ce bâtiment au chauffage à distance, l'assainissement énergétique des bâtiments communaux, même partiel et par étape, devrait être un objectif prioritaire pour mener à bien la transition énergétique. Il s'agit de chercher en premier lieu à diminuer les besoins pour passer ensuite le plus rapidement possible aux énergies renouvelables. Il ne semble pas que dans ce cas précis nous ayons été suffisamment entendus.

En l'occurrence cette intervention réduirait immédiatement et pour toutes les années à venir la consommation d'énergie, et permettrait probablement de diminuer la puissance calorifique nécessaire, dont l'augmentation je vous le rappelle était à l'origine du surcoût de CHF 30'000.- sur les taxes de raccordement au réseau.

En conclusion, le groupe des Verts Centre-Gauche PCS soutient cette demande de crédit, mais demande expressément au Conseil communal d'intégrer au projet la problématique de l'assainissement énergétique, en utilisant les réserves disponibles du devis et, si nécessaire, en soumettant prochainement au Conseil général un nouveau message pour l'octroi d'un crédit complémentaire. Nous remercions d'avance le Conseil communal pour ses réponses.

M. Gaël Gobet, Président, D'autres interventions ? Mme Brouchoud.

Mme Marie-Hélène Brouchoud-Bapst, Conseillère générale. Le groupe Le Centre soutient à forte majorité ce message. Pourquoi ?

- Près de 480 enfants représentant 24 classes fréquentent cette bibliothèque pour y découvrir ses nombreux ouvrages
- Plus de 100 adultes par semaine s'y rendent pour différentes raisons
- 22'000 livres tapissent les murs de notre ancienne école.

Il est grand temps d'apporter un renouveau dans ces locaux devenus désuets et peu pratiques pour accueillir un si grand nombre de lecteurs.

Afin de limiter les coûts, il a été décidé de planifier le réaménagement de la bibliothèque communale dans la surface existante. Les rayonnages seront remplacés par un mobilier plus adéquat. Le matériel existant trouvera sa réutilisation dans le stockage de matériel scolaire

dans nos diverses écoles. Je ne reviendrai pas sur les coûts qui sont fort bien détaillés. Aucune modification n'est dès lors apportée à l'enveloppe extérieure du bâtiment.

Je vous encourage vivement à soutenir ce message afin que la zone de notre ancien village retrouve une attractivité suscitant un regain de vie et d'animation et que nos enfants disposent d'une alternative autre que celle de la tablette.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Après moult péripéties, en février 2021, le crédit d'étude de CHF 30'000.- a été voté par notre Conseil afin de réaménager notre bibliothèque dans les locaux de l'ancienne école.

Toujours en février 2021, la Commission financière, dans son message concernant ce crédit d'études, demandait à ce que le Conseil communal ne dépasse pas le montant de CHF 350'000.- qui était mentionné au budget des investissements 2021. Force est de constater que notre Commission financière n'a pas été entendue ni suivie.

Nous voilà ce soir avec un crédit de CHF 500'000.-, soit CHF 150'000.- plus élevé que celui qui était prévu dans la planification financière 2021. Certes les explications sont là, mais quand même, 40% d'augmentation en moins de 10 mois c'est tout de même fabuleux la gestion des finances publiques !

Un accès pour personne à mobilité réduite existe déjà et nous pourrions nous poser la question de savoir à quoi sert une nouvelle rampe s'il n'y a pas d'ascenseur à l'intérieur.

Nous l'avons entendu tout à l'heure par Mme Bernhard, notre Commune n'a plus les moyens de faire dans la démesure et dans le luxe si nous voulons pouvoir assumer nos engagements envers les générations futures. Afin de ne pas ralentir ce dossier et mettre un terme à la saga bibliothèque, le groupe PLR-PVL votera la demande de crédit de CHF 500'000.- présentée ce soir.

Toutefois, il enjoint le Conseil communal à faire preuve, comme il sait si bien le faire, de sobriété et de réflexion dans les diverses dépenses liées à la rénovation de notre bibliothèque. Un crédit voté n'a pas besoin d'être utilisé à 100% et le groupe PLR-PVL compte sur vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux afin que le décompte final soit plus

proche du montant de CHF 350'000.- prévus il y a moins d'une année que du montant de CHF 500'000.- voté ce soir.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal, Mme Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère communale. Le projet de transformation de la bibliothèque communale a fait l'objet d'un crédit d'étude voté en février dernier par le Conseil général issu de la Législature précédente. Le Conseil communal a donné suite à ce vote en développant le concept architectural et en déterminant plus précisément les coûts définitifs de cette transformation.

Pour répondre à M. Grangier, il arrive qu'il y ait une différence entre le montant qui est évalué au stade de la demande du crédit d'études et celui qui est présenté au moment de la demande de crédit de construction. Au stade du crédit d'études, les montants sont calculés par les architectes de manière grossière. On demande précisément un crédit d'études afin de développer le projet et déterminer plus précisément les coûts. C'est une des raisons pour lesquelles parfois les montants estimés au niveau du crédit d'études ne correspondent pas aux montants déterminés après les études effectuées.

Dans le cadre du crédit d'étude voté en février dernier, il n'était pas prévu la rénovation de l'enveloppe énergétique, il n'y a aucune intervention de prévue sur la façade mais les travaux actuels ne préjorent en rien une future intervention sur l'enveloppe. Tout au plus devons-nous procéder à une dépose et repose du mobilier fixe si nous optons pour une isolation intérieure.

Au sujet de l'exploitation de la bibliothèque, le bibliothécaire responsable était complètement intégré au groupe de travail pour les réflexions et était favorable à cette solution.

Par rapport aux travaux d'aménagement et à la réserve pour le stockage des livres, il y a un montant prévu dans le crédit et en principe les petits aménagements nécessaires seront couverts par le montant sollicité.

Concernant la rampe PMR et le fait qu'il n'y a pas d'ascenseur à l'intérieur du bâtiment, la rampe actuelle n'est pas satisfaisante car on ne peut pas l'utiliser sans une aide externe. La rampe permettra aux personnes à mobilité réduite et aux familles avec des poussettes d'accéder facilement à la bibliothèque qui se trouve au rez-de-chaussée. Ce n'est pas nécessaire à l'intérieur du bâtiment d'utiliser un ascenseur pour avoir accès à la bibliothèque.

Par rapport au fait de repousser ce projet dans 3 ans, cela ne va pas améliorer la marge d'autofinancement de notre Commune. Par contre, il est certain que si nous reportons ce projet, le travail qui a été fait par les Services techniques et les architectes sera en grande partie mis à la poubelle et il faudra probablement recommencer. Je vous invite vivement à soutenir ce crédit.

M. Gaël Gobet, Président. Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. S'agissant de l'aménagement du bureau pour le bibliothécaire au 2^{ème} étage, cela ne pose aucun problème dans l'organisation car il y a souvent deux personnes qui travaillent en semaine. Une, est chargée de l'animation pour les élèves et comme à ce moment-là la bibliothèque est fermée au public donc l'autre personne peut travailler au 2^{ème} étage. Lorsque la bibliothèque est ouverte au public, le bibliothécaire redescend au rez-de-chaussée.

Je profite de vous remercier pour l'accueil favorable que vous manifestez pour ce projet et souhaite vous donner quelques statistiques dont certaines ont été déjà citées par Mme Brouchoud.

La bibliothèque compte 1'945 lecteurs actifs soit 13.7% de la population de Villars-sur-Glâne. C'est un bâtiment qui est très utilisé par nos habitants. Il y a 520 adultes, 99 enseignants, 1'797 enfants et 105 adolescents qui sont inscrits à la bibliothèque sans compter les élèves qui viennent avec les visites de classes.

En 2020, qui était une année Covid, il y a eu 226 visites de classes, 60'000 prêts et 16'025 visites. La bibliothèque possède près de 36'000 ouvrages.

La rénovation et l'amélioration de la bibliothèque permettront une mise en valeur du fond que nous avons ce qui, d'un point de vue culturel est intéressant et ils permettront de mettre les nouvelles acquisitions en valeur dans un cadre moderne et agréable. Pour les écoles, l'accueil sera plus confortable avec des nouveaux gradins et il permettra aux élèves de mieux circuler entre les rayons.

Le secteur jeunesse sera adapté, amélioré ainsi que le secteur ados qui lui, va recevoir plus de livres. Les locaux seront mis en valeur car les bureaux seront posés devant les fenêtres et les lecteurs ou ceux qui y travaillent auront le loisir de profiter d'une vue imprenable sur les Préalpes.

Enfin, ce projet permettra une amélioration du confort et de la circulation à l'intérieur de la bibliothèque, il y aura plus de clarté pour la lecture des livres. Je pense que la bibliothèque sera un magnifique outil pour les nombreux lecteurs qui la fréquentent régulièrement.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que nous pouvons passer au vote ?

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif au réaménagement intérieur de la bibliothèque communale pour un montant de CHF 500'000.- TTC, avec un total de charges financières annuelles de CHF 30'740.-, soit CHF12'540.- pour l'amortissement de 3% sur CHF 418'000.- et de CHF 8'200.- pour l'amortissement de 10% sur CHF 82'000.- et CHF 10'000.- pour les intérêts de 2% sur CHF 500'000.- et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté par 42 oui, 1 non et 3 abstentions

M. Alexandre Wicht, Conseiller général rejoint la séance.

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au point 7 de notre ordre du jour.

7. Message relatif à un crédit d'études pour le développement du pôle santé et activités dans le secteur de Bertigny

M. Gaël Gobet, Président. Je donne la parole à la Commission financière. M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 1^{er} décembre 2021, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Francine Defferrard, Conseillère communale en charge du dicastère aménagement, environnement et mobilité.

La Commission financière relève la complexité de ce dossier et la difficulté à comprendre, à la lecture du message, le fonctionnement de la structure mise en place. Pour cette raison, la Commission financière demande à être renseignée sur certains aspects notamment sur la raison du choix de la clef de répartition, le nombre de représentants et de voix de notre Commune au sein du Copil et, par la même, notre influence dans la prise des décisions concernant l'aménagement de ce secteur sis sur notre territoire.

La Commission financière a pris note que le pourcentage de la clef de répartition à charge de notre Commune (c'est-à-dire 16%) se limite à cette étude et ne préjuge en rien la répartition qui interviendra plus tard pour ce qui est des coûts d'investissements.

La Commission financière est consciente que le montant de la participation demandée à notre Commune pour cette étude est acceptable, compte tenu des enjeux de ce secteur pour notre Commune.

Au vu de ces éléments, à l'unanimité, la Commission financière préavise favorablement la demande de crédit d'études pour le développement du pôle santé et activités dans le secteur de Bertigny pour un montant de CHF 125'000.-.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal, à ce stade, souhaite prendre la parole ? Mme Francine Defferrard reste à disposition pour les questions. Dès lors, je donne la parole au Conseil général. M. Dousse

M. Nicolas Dousse, Conseiller général. Si certains messages pourraient certaines fois être classés dans une rubrique « Affaires courantes », ce message tend à sortir de l'ordinaire tant par son importance que par sa vision futuriste !

En classant cette planification comme majeure et prioritaire, le Conseil d'Etat montre l'importance accordée à ce projet. Depuis 2019, la Commune fait partie de ce projet en faisant parti du comité de pilotage ainsi que du groupe de travail GT Activités.

Il s'agit ici de s'impliquer en plus dans les groupes de travail «Hôpital» et «Services dédiés» et d'influer ainsi sur la direction qu'ils vont prendre. Cela prend tout son sens quand on se rappelle que le HFR se situe sur le territoire de notre Commune. Surtout que nous ne portons pas seuls le poids financier de ce projet. L'Etat et l'Hôpital soutiennent chacun cet investissement du montant maximum légal, tout comme la Bourgeoisie de Fribourg.

C'est pourquoi le groupe Le Centre soutient ce projet à l'unanimité et vous invite à faire de même.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Dans sa séance du 9 décembre 2021, le groupe des Verts Centre-Gauche PCS a discuté le message qui nous est soumis.

Les réalisations qui vont suivre cette étude vont changer le visage de notre Commune et de l'Agglomération du Grand Fribourg, et cela pas uniquement pour une ou deux législatures, mais pour les générations à venir. Il s'agit d'un projet transgénérationnel. Ce constat a vivement stimulé nos réflexions. Ce futur, comment l'imaginons-nous ? Y aura-t-il un changement important ou ce changement va-t-il être à peine remarquable ? Quelle sera la valeur du terrain cultivable dans le futur ? Serait-il le même comme aujourd'hui ? Notre prédiction est que les terrains agricoles vont redevenir des terrains qui méritent le nom « Blés d'Or ». Nous souhaitons que les réflexions concernant l'utilisation de ce type de terrain soit fait avec le plus grand soin.

Quel serait le rôle des solutions techniques et l'innovation dans ce changement en marche ? L'étude qui nous est proposée contient la mention « développement d'un pôle d'activité », cela nous semble être nécessaire. Cette étude pourrait profiter des nombreuses synergies avec le site industriel de Moncor. L'innovation va certainement être une partie de la réponse à ce changement en marche.

Des entreprises innovatrices pourront être accueillies dans ce périmètre. Cette zone d'activité pourrait se dévoiler « stratégiquement importante » au-delà de notre Commune et pourquoi pas de notre Canton.

Le deuxième axe de réflexion se dirige vers le pôle santé et le complexe autour de l'hôpital cantonal. Ce dernier fut mis en service en 1972 (il y a 49 ans). Il semble que les bâtiments dans le domaine de la santé après 50 ans arrivent à la fin de leur cycle de vie. Qui dit cycle de vie pourrait aussi penser « recyclage » même s'il s'agit de structures de béton. Le groupe des Verts Centre-Gauche PCS souhaite que les réflexions soient menées en considérant l'utilisation maximal de terrains déjà urbanisés (par exemple recyclage de bâtiments, utilisation de place de parc, etc.) et avec une utilisation minimum des terrains potentiellement cultivables.

Le groupe des Verts Centre-Gauche PCS propose de plus que la Commission d'aménagement soit sollicitée pour participer à la réflexion.

Nous aimerions féliciter notre Conseil communal pour la gestion de ce dossier.

Le groupe des Verts Centre-Gauche PCS accepte le message et invite le Conseil général de faire de même.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. La zone d'activité de Bertigny est un secteur très important pour notre Commune. Mais elle l'est aussi pour le Canton, pour l'Hôpital cantonal et les propriétaires fonciers.

En considérant que notre Commune voulait faire des études parallèles à celles du Canton il y a deux ans et qu'elle jugeait que le Canton n'était pas un partenaire fiable dans ce processus, on ne peut que féliciter le Conseil communal de sa volonté de participer aux études dans ce secteur. Cela vaut d'autant plus que l'étude sur laquelle on vote aujourd'hui ne concerne que le secteur Bertigny et ne porte pas sur la couverture d'autoroute qui est, selon mon avis personnel, plus que douteuse et où on devrait se poser des questions sur la pertinence des dépenses pour la poursuite des travaux d'études.

On se réjouit d'entendre les informations complémentaires de la Conseillère communale en charge sur la structure du COPIL Chamblieux-Bertigny et le rapport avec le COPIL Bertigny et l'étude qui nous est soumis ce soir.

Le groupe PLR/PVL accepte ce message et vous invite à faire de même.

M. Gaël Gobet, Président. M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Le groupe socialiste ne va pas prolonger les débats, il soutient ce message et en remercie ses auteurs.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère communale. Tout d'abord, je tiens à remercier tous les groupes pour leur soutien unanime au message qui vous est présenté ce soir.

Nous connaissons tous l'importance de cette zone stratégique tant pour notre Commune que pour le Canton.

C'est la troisième fois que le Conseil communal vient vers vous pour demander d'accepter un crédit d'études.

La première fois, c'était le 14 mars 2019 pour un crédit d'études en vue de consolider les analyses relatives à l'attractivité de la zone Bertigny-Ouest. Le montant demandé était de

CHF 35'000.-. Nous savons aujourd'hui que ce genre de terrain est plutôt rare en Suisse et a la caractéristique d'avoir une très bonne accessibilité, proche du centre-ville et d'être détenu par un seul propriétaire-acteur.

La deuxième fois, c'était le 3 octobre 2019. Ce soir-là, il s'agissait d'une demande pour le crédit d'études concernant la couverture de l'autoroute N12 et le développement urbain dans le secteur Chamblieux-Bertigny à concurrence de CHF 100'000.-. Ce crédit avait été accepté par 40 voix. Suite à cette acception, la Commune de Villars-sur-Glâne a intégré le Bureau exécutif du COPIL Chamblieux.

Suite à ces études, le collège d'experts a établi des recommandations par rapport au volet urbanisation et propose la création d'un pôle santé et d'activité en synergie avec la zone d'activité de Moncor.

Ce soir, il s'agit de donner une suite à cette proposition. Un COPIL a été institué le 21 juin 2021 par le Conseil d'Etat. C'est un COPIL différent du COPIL Chamblieux-Bertigny. Il comporte 10 membres dont trois représentants des communes de Villars-sur-Glâne, de la Ville de Fribourg et de la Bourgeoisie de Fribourg. Villars-sur-Glâne a un représentant avec une voix.

S'agissant de la clef de répartition des frais, le financement se décompose comme mentionné dans le message, à savoir : CHF 500'000.-, soit le montant maximum que le Canton peut mettre sur la base de la loi sur les finances de l'Etat ; CHF 100'000.- c'est le montant maximum que peut mettre l'HFR par rapport à ses normes comptables et son cadre légal ; restent CHF 175'000.- répartis entre la Bourgeoisie à raison de CHF 50'000.- et la Commune de Villars-sur-Glâne à raison de CHF 125'000.-.

Dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg, il y a eu la publication du droit d'être entendu pour notre Plan d'aménagement local. A ma connaissance, la DAEC n'entend pas modifier la zone d'activité telle qu'elle est déjà légalisée pour notre Commune outre la question de l'extension de cette zone d'activité qui n'est pas approuvée. Mais en l'état, la zone d'activité telle qu'elle existe déjà légalisée n'est pas impactée par cette publication du 3 décembre dernier.

Il y a deux COPIL et il s'agit de bien les différencier. Celui-ci s'attache uniquement à la zone d'activité Bertigny secteur pôle santé et activités. Je voudrais remercier encore une fois le

Conseil général pour son soutien réitéré à la politique du Conseil communal en ce qui concerne cette zone d'activité particulièrement importante.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif à un crédit d'études pour le développement du pôle santé et activités dans le secteur de Bertigny pour un montant de CHF 125'000.- TTC, avec un total de charges financières annuelles de CHF 15'000.-, soit CHF 12'5000.- pour l'amortissement de 10% et CHF 2'500.- pour les intérêts de 2% sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté à l'unanimité

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au point 8 de l'ordre du jour.

8. Message relatif au crédit d'investissement pour la nomenclature des chemins de mobilité douce

M. Gaël Gobet, Président. Je donne la parole à la Commission financière. M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 1^{er} décembre 2021, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Francine Defferrard, Conseillère communale en charge du dicastère aménagement, environnement et mobilité.

Par une courte majorité, la Commission financière préavise favorablement le crédit de CHF 62'000.- pour une réalisation de qualité d'une nomenclature des chemins de mobilité et de plaques thématiques. Bien que la dépense pour cette réalisation reste modeste, il s'agit typiquement d'un investissement qui nécessiterait une réflexion de priorisation de la part du Conseil communal, vu la situation des finances communales et son impact, même limité, sur la marge nette d'autofinancement.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal, à ce stade, souhaite prendre la parole ? Mme Francine Defferrard reste à disposition pour les questions. Dès lors, je donne la parole au Conseil général. Mme Comment Gauderon.

Mme Isabelle Comment Gauderon, Conseillère générale. N'y allons pas par quatre chemins et venons-en directement aux chiffres puisque c'est le thème de la soirée.

D'aucuns pourraient penser à la lecture de ce message qu'à l'heure des budgets serrés, voilà l'occasion de faire une belle économie en refusant cette dépense. Hors, si personne ne devait contester l'utilité de nommer ces chemins, ne serait-ce que pour pouvoir envoyer l'ambulance ou la police au bon endroit en cas d'urgence, on pourrait trouver exagéré l'élaboration de plaques thématiques. Pour qui ? Pourquoi ? C'est loin, c'est du passé... inutile...

Revenons-en aux chiffres. 100 millions de francs suisses, c'est la somme offerte par M. Adolphe Merkle pour la création du centre AMI, institut de recherche d'importance mondiale qui s'occupe de recherches fondamentales dans le domaine des polymères de la physique et de la biologie des matériaux ainsi que de l'enseignement dans le domaine des nano matériaux. Grands espoirs pour le futur dans beaucoup de domaines.

10 millions de francs suisses c'est l'investissement offert par M. Merkle pour la rénovation de la clinique Garcia pour héberger l'institut AMI. Il s'agit, à ce jour, d'une donation au montant inégalé en Suisse pour la recherche par une personne privée. De plus, en tant que très actif dans l'immobilier et ancien propriétaire de Vibrometer (actuellement Meggitt), il a, de par toutes ses activités, permis à Villars-sur-Glâne de très appréciées rentrées fiscales. Nous pouvons donc lui dire merci et avons aujourd'hui l'occasion de le faire.

M. Pierre Dreyer, Conseiller d'Etat et Conseiller aux Etats, né à Villars-sur-Glâne, éminent politicien à qui on doit, entre-autres, le suffrage féminin (1969-1971), les élections des Conseillers aux Etats par le peuple (1970-72), les élections des Préfets par le peuple (1972) et pour les chiffres ; 121 décrets et lois défendus devant le parlement. Vous l'avez compris, de par ces 2 exemples marquants, le grand travail effectué par la Commission ne peut pas rester lettre morte ou balayer du revers de la main. Un refus représenterait non seulement un camouflet pour les familles des défunts mais aussi une non reconnaissance des actes passés dont nous profitons encore tous aujourd'hui et qui ont valeur d'exemple pour nous ainsi que pour les générations futures.

Pour renforcer notre identité nous devons nous appuyer aussi sur notre passé tant historique que culturel et honorer la mémoire de nos plus éminents citoyens du moins jusqu'à ce jour.

En espérant que ces exemples seront une inspiration pour beaucoup de nos enfants, pour ces raisons, le groupe Le Centre dans sa majorité a décidé de soutenir ce message.

M. Gaël Gobet, Président. M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Fait rare, j'ai adoré me perdre dans ce message.

La carte annexée montre les chemins qui sont à baptiser. Autant de découvertes et d'interrogations quant au choix des noms. Avec plaisir, j'ai découvert le grand chemin, artère principale de l'époque, trouvé l'emplacement de la poudrière et de l'ancienne chapelle.

D'aucuns ont trouvé poussiéreuse la proposition et auraient préféré la créativité des élèves. Pour moi, en revanche, l'ancrage de l'histoire dans notre territoire est important. Qui ne se retourne pas sur son passé, ne saura pas trouver son chemin vers l'avenir. Je salue le travail fouillé et dédié du groupe de travail ad hoc et je suggère que leur rapport soit publié sur le site internet de notre Commune.

Par rapport aux plaques thématiques, que dire ? Nous pourrions critiquer, suggérer, débattre sur le choix. D'autres noms pourraient être mis en avant. Gaius Falérius, fameux lycanthrope, en premier. Pour ma part, je salue le travail et le choix fait et pourrait m'y contenter à part pour le manque de femmes mises à l'honneur. N'excluons pas la moitié de la population des souvenirs et traces que nous voulons laisser. A côté de Sainte Apolline laissons la place pour des stèles d'autre femmes. Pourquoi pas des politiciennes comme Mme Marie-Thérèse Bise ou Mme Liselotte Spreng, qui après l'acceptation du droit de vote et de l'éligibilité des femmes en 1971, est élue au Grand Conseil et au Conseil national dans le rang des radicaux, devenant la première parlementaire fribourgeoise à Berne.

Autre papable pour une place d'honneur, Mme Catherine Repond, dite Catillon. Elle est la dernière d'une triste liste de prétendues sorcières. 500 personnes furent victimes des procès à Fribourg entre 1430 et 1730, et 300 périrent sur le bûcher. Au total sur toute la durée des procès, faisant de Fribourg un des cantons les plus meurtriers de la Suisse en ce qui concerne la chasse aux sorcières, juste après le Canton de Vaud. La Suisse reste le pays qui a le plus brûlé de sorcières en Europe par rapport au nombre de ses habitants. Triste page de notre histoire directement lié au Guinzet où Catillon fut étranglée puis brûlée vive. Voilà une page

que nous devrions garder dans nos mémoires. J'espère que cette suggestion pourra faire son chemin.

Cela étant dit, le groupe des Verts Centre-Gauche PCS a décidé la liberté de vote sur cet objet.

M. Gaël Gobet, Président. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Le groupe PLR-PVL s'est penché avec attention sur le message qui nous est présenté ce soir concernant la nomenclature des chemins de mobilité douce.

La question fondamentale qui se pose devant ce message est : est-ce que cet investissement va faire en sorte que la population villaroise va utiliser de manière plus importante la mobilité douce et changer son mode de transport. La réponse est clairement NON.

L'importance et la qualité du travail effectué par le groupe de travail ad hoc est à saluer mais sa mise en œuvre nous semble disproportionnée. Bien que les illustres personnages choisis méritent notre respect, les plaques thématiques ne nous paraissent pas d'une utilité pertinente et leur coût est clairement disproportionné.

La pose des plaques de rues est largement suffisante à nos yeux et le montant prévu à cet effet pourra sans autre être prélevé dans le budget de fonctionnement de notre Commune.

Aux yeux du groupe PLR-PVL, il ne s'agit pas d'un investissement prioritaire et n'apporte pas suffisamment de plus-value à la population pour être validé. De ce fait, notre groupe ne soutiendra pas ce message et propose au Conseil communal de l'abandonner, du moins, comme je l'ai dit, pour la partie des plaques thématiques.

M. Gaël Gobet, Président. Mme Marthaler.

Mme Valentina Marthaler, Conseillère générale. Lors de sa séance de préparation du 9 décembre 2021, le groupe socialiste a étudié avec attention le message du Conseil communal relatif au crédit d'investissement pour la nomenclature des chemins de mobilité douce. En préambule, nous aimerions remercier l'autrice de ce message pour sa qualité.

D'une part, le groupe socialiste souligne l'importance de nommer les voies de mobilité douce qui ne le sont pas encore afin de permettre aux habitant-e-s de se repérer, et ce, spécialement dans des situations d'urgence lorsqu'il est nécessaire d'indiquer aux services de secours un emplacement précis. Pas plus tard que le mois dernier, une habitante de la Commune s'est retrouvée très empruntée lorsque, sur un de ces chemins de mobilité douce, elle a dû venir en aide à une personne nécessitant l'intervention rapide d'une ambulance et a peiné à expliquer son emplacement exact étant donné que le chemin en question n'a pas de nom.

D'autre part, le groupe socialiste relève l'attrait qu'a ce projet pour les habitant-e-s de la Commune. En effet, nous saluons l'aspect didactique de ce projet et sommes certain-e-s que les habitant-e-s seront ravi-e-s d'apprendre davantage sur l'histoire et l'identité de la Commune de Villars-sur-Glâne à travers les dénominations de ces chemins de mobilité douce et leurs plaques thématiques. En outre, il nous semble important de rendre hommage aux différentes personnalités qui ont contribué à faire rayonner la Commune de Villars-sur-Glâne. Diverses familles ont d'ailleurs été consultées et se sont investies dans ce projet. Le groupe socialiste regrette cependant quelque peu la présence d'une seule femme parmi les personnalités plébiscitées. De plus, c'est l'unique personnalité qui ne disposera pas de sa plaque thématique.

Malgré ce bémol, le message résulte d'un travail de longue haleine qui a réuni de nombreux acteurs sur plusieurs années. Il serait regrettable de rejeter un projet plus qu'abouti qui ne nécessite plus que sa mise en œuvre.

Pour toutes les raisons énoncées, le groupe socialiste accepte et vous recommande d'accepter cette demande de crédit d'investissement.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal, Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère communale. Plusieurs d'entre vous ont souligné qu'il était important de pouvoir nommer les voies de mobilité douce comme pour les routes. Il s'agit de pouvoir localiser les voies, ce qui peut être très utile lorsqu'il faut faire appel à des services d'urgence.

La problématique soulevée ce soir c'est essentiellement les plaques thématiques. Pour M. Adolphe Merkle, l'essentiel a été dit mais j'ajouterais tout de même deux trois éléments. Il a fait ses études à l'Université de Fribourg en économie et a obtenu son doctorat en 1950. A

27 ans, il se lance dans l'immobilier et découvre la société Vibro-Meter. Il en devient l'unique actionnaire et Président Directeur du Conseil d'administration et donc Directeur. Son entreprise fabrique avec grand succès des instruments spécialisés pour les industries automobiles et aéronautiques. En 1990, il nous a tous fait rêver pour la fusée de transport lourd Ariane 5. Je n'en dirai par plus sur M. Merkle mais n'oublions pas qu'il a été très très généreux avec le Canton de Fribourg et que nous en bénéficions encore à ce jour.

M. Michel Kuhn que je n'ai pas eu l'occasion de rencontrer, habitait le Pré de l'Etang. Dès son adolescence, il organisait des courses cyclistes dans notre village et y participait avec ses copains de son âge dont j'en ai rencontré un aujourd'hui qui m'a expliqué ce que je vous retranscris ce soir. Il a participé au championnat du monde de cyclisme sur route en 1974 à Montréal au Canada et a fini 3^{ème}, médaillé de bronze de la course des amateurs. Après son activité sportive, il s'est engagé comme délégué au CICR. Il n'a jamais rechigné à accepter des missions délicates au Liban, en Syrie, en Iran, en Namibie, au Sudan, en Afghanistan et dans le Haut-Karabagh. Il a été tué dans la fleur de l'âge, à l'âge de 44 ans, dans un accident d'avion survenu le 28 août 1993 lors d'une mission du CICR au sud-est du Tadjikistan. Sa sœur habite toujours Villars-sur-Glâne.

Quant à M. Pierre Dreyer, que j'ai connu et croisé personnellement, était le papa d'un de mes associés. Il est né en 1924 et décédé en 2005. Toute sa vie, il a vécu à Villars-sur-Glâne. Il a été élu Conseiller général en 1964 et a été le mieux élu de tous les Conseiller généraux. Il a été élu Conseiller d'Etat de 1966 à 1981. Il a été élu Conseiller aux Etats de 1972 à 1987 et a été Président du Conseil des Etats en 1983. En 1971, il a été, comme évoqué tout à l'heure, Président du Comité de soutien pour le droit de vote des femmes. Avec son frère Paul, excellent footballeur, il était présent lors de la fondation du FC Villars en 1946. Cela explique très certainement le fait que le chemin projeté qui porterait son nom se situe vers les terrains de football.

Concernant les remarques qui ont été faites quant au manque de femmes, je ne peux que le constater et rien faire de plus. Je voudrais encore souligner l'excellent travail effectué par la Commission de nomenclature en relation avec le groupe de travail communal. Pour toutes ces raisons, je vous invite à soutenir ce message.

M. Gaël Gobet, Président. J'en déduis que nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif à un crédit d'investissement pour la nomenclature des chemins de mobilité douce pour un montant de

CHF 62'000.- TTC, avec un total de charges financières annuelles de CHF 4'340.-, soit CHF 3'100.- pour l'amortissement de 5% et CHF 1'240.- pour les intérêts de 2% sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté par 29 oui 12 non et 6 abstentions

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au point 9 de l'ordre du jour.

9. Election d'un membre à la Commission financière

M. Gaël Gobet, Président. Suite à la modification de l'ordre du jour adoptée en début de séance, nous passons à l'élection d'un membre à la Commission financière suite à la démission de M. Eric Guggiari au 31 décembre 2021. La parole est au Conseil général pour la présentation d'une candidature. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Je vous propose de présenter les deux candidatures en même temps étant donné que c'est pour remplacer la même personne.

Notre collègue, M. Eric Guggiari a décidé de quitter ses responsabilités de Conseiller général au 31 décembre prochain. Le Conseil communal en a pris acte. Après plus de 3 législatures passées au service de notre Commune, M. Eric Guggiari a mis à profit de la collectivité publique ses compétences accrues et reconnues au niveau de la comptabilité en général et de la comptabilité publique en particulier. Malgré son absence ce soir, je tiens quand même au nom du groupe PLR-PVL, et j'en suis certain, au nom de bien d'autres également présents ce soir dans cette salle, à le remercier pour le temps passé au service de la collectivité villaroise et je suis certain qu'il saura mettre le temps épargné au profit de ses passions et de sa famille.

Afin de le remplacer, j'ai le plaisir de vous proposer ce soir à l'élection à la Commission financière M. Julien Collaud. Actuellement membre du Bureau de notre Conseil, économiste et expérimenté en comptabilité, nous sommes certains que M. Collaud saura mettre à profit de la Commission financière son enthousiasme et sa professionnalité.

M. Guggiari siégeait également au sein de la Commission d'aménagement. Le premier des viennent-ensuite sur la liste PLR est M. Jean-Claude Schneuwly. M. Schneuwly ayant d'ores

et déjà accepté son élection et le Conseil communal l'ayant déjà proclamé élu au 01.01.2022, je peux donc, tout à fait, vous le présenter ce soir afin de reprendre le siège vacant PLR à la Commission d'aménagement.

M. Jean-Claude Schneuwly siégeait déjà au sien du Conseil général et de la Commission d'aménagement la législature précédente mais le jeu des élections de mars dernier l'a malheureusement privé de réintégrer de suite notre Conseil.

Pour celles et ceux qui ne le connaissent pas, M. Schneuwly a été longtemps responsable des Services extérieurs de notre Commune et est maintenant un heureux retraité. Nous sommes persuadés que la Commission d'aménagement saura profiter de sa longue expérience et de ses connaissances pointues de notre Commune.

M. Gaël Gobet, Président. Je vous propose de traiter les points séparément afin qu'il n'y ait pas de confusion. S'agissant du poste au niveau de la Commission financière, y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'est pas le cas, je vous propose d'élire M. Collaud par acclamation.

M. Julien Collaud est élu membre de la Commission financière par acclamation

M. Gaël Gobet, Président. Je félicite M. Collaud pour son élection. Nous passons au point 10 de l'ordre du jour.

10. Election d'un membre à la Commission d'aménagement

M. Gaël Gobet, Président. S'agissant de l'élection d'un membre à la Commission d'aménagement y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'est pas le cas, je vous propose d'élire M. Jean-Claude Schneuwly par acclamation.

M. Jean-Claude Schneuwly est élu membre de la Commission d'aménagement par acclamation

M. Gaël Gobet, Président. Je félicite également M. Schneuwly pour son élection et sa future fonction.

Il est 22 h55 et il se pose la question de savoir si nous continuons notre ordre du jour en essayant de le terminer ou de reporter les objets restants demain ou à une autre séance. J'ouvre la discussion à ce sujet.

Celles et ceux qui souhaitent continuer notre ordre du jour le manifestent par main levée.

Pas beaucoup de monde le souhaite.

Celles et ceux qui souhaitent reporter les objets restants à une autre séance le manifestent par main levée.

La réponse semble assez claire. Manifestement, nous allons reporter les objets restant à une autre séance. La question qui se pose, est-ce que nous reportons ceux-ci à demain en sachant qu'un certain nombre d'entre nous seront occupés à la séance de l'Agglo à raison sauf erreur de 6 Conseillers généraux. Les objets restants pourraient être reportés pour la séance de février 2022. M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Comme vous venez de l'évoquer, 6 Conseillers généraux seront absents demain car ils doivent siéger à l'Agglo. Dès lors, je propose que les points qui n'ont pas été traités ce soir soient reportés à la séance de février 2022.

M. Gaël Gobet, Président. Je peux tout à fait adhérer à cette proposition. Y a-t-il d'autres avis ? Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. Je partage l'avis qu'il faut reporter les postulats par contre je pense que les divers doivent être traités ce soir car il y a des questions au sujet de la grille tarifaire de la FAEF dont il y aura une séance à ce sujet vendredi prochain.

M. Gaël Gobet, Président. Dans ce cas je vous propose d'adopter formellement cette solution, à savoir de reporter tous les postulats ainsi que les réponses à la prochaine séance qui aura lieu en février 2022. Je vous prie de vous manifester par main levée si vous êtes d'accord avec cette proposition ?

Cette proposition est acceptée à l'unanimité moins un

M. Gaël Gobet, Président. Dès lors, nous passons directement au divers.

18. Divers

M. Gaël Gobet, Président. A qui puis-je donner la parole ? Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. J'aimerais brièvement réagir sur la discussion au sujet de la grille tarifaire de la FAEF et les remarques du Conseiller communal en charge du dossier sur les avis de taxation manquants. Il paraît que tous les calculs dépendent des avis de taxations et je trouve cela difficile à comprendre.

On aurait facilement pu constater que l'élimination du rabais fratrie aura une influence considérable sur les tarifs, non seulement pour les familles payant le maximum mais aussi pour les familles qui obtiennent des subventions.

Vue l'importance de l'accueil extrafamilial dans la conciliation entre la vie professionnelle et vie familiale, il est fortement souhaitable que le Conseil de fondation repense cette grille tarifaire et réintroduise le rabais fratrie lors de sa prochaine séance. Et si une augmentation de la participation de la Commune s'avèrera nécessaire, il faudra la proposer alors pour le budget 2023 et si nécessaire demander un crédit supplémentaire au Conseil général. Je suis persuadée que la sensibilité du Conseil général pour une conciliation financière de la vie professionnelle et de la vie familiale pour toutes les familles est tout à fait existante.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. Petit voyage dans le temps au travers de la page 48 du procès-verbal de la séance du Conseil général du 14.03.2019 où l'on peut lire que des villaroises et villarois m'avaient interpellé au sujet d'une demande faite à l'autorité communale de réduire la vitesse de 30 à 20 km/h dans un quartier, notamment en raison de problématiques sécuritaires.

Pour rappel, la situation faisait référence aux points suivants :

- Enfant renversé par le passé
- Animaux domestiques écrasés
- Nombreuses sorties de parcelles privées
- Visibilité limitée
- Absences de trottoirs

- Distance de croisement limitée
- Quartier en impasse.

Si le compte est bon, nous voilà deux ans et neuf mois plus tard : la demande est toujours en traitement. Nos contribuables méritent clairement de se voir offrir un meilleur suivi.

Toutefois, au travers des démarches qu'ils ont entreprises, j'ai été informé que la Commune avait mandaté un bureau spécialisé le 16.12.2019 pour la mise à jour du plan directeur de la modération et du stationnement. Des complications retarderaient la finalisation du rapport.

Par chance, cela a permis de glisser le quartier concerné en zone de rencontre. Le temps qui passe ouvre parfois la porte à de nouvelles opportunités.

J'invite donc le Conseil communal à saisir cette occasion offerte par la non-finalisation du rapport. Entre l'évolution sociétale liée aux années "Covid" et la prise de conscience des enjeux climatiques, il semble que de retirer la priorité octroyée aux véhicules à moteur en passant certains quartiers en zone de rencontre serait judicieux.

A titre d'exemples, cela permettrait :

- d'augmenter la sécurité, notamment pour les zones ne bénéficiant pas de trottoir
- de réduire les incivilités des pilotes qui contournent les grands axes engorgés via de paisibles quartiers
- de redonner de la vie à nos rues
- de favoriser les activités à l'extérieur et les rencontres
- d'organiser des animations itinérantes
- de végétaliser des zones trop souvent bétonnées.

Cette réflexion s'inscrit également dans un esprit de cohésion sociale, de développement du plan climat communal ainsi que des tâches qui attendront la future collaboratrice ou le futur collaborateur dont la fonction a été budgétée ce soir.

M. Gaël Gobet, Président. Y a-t-il d'autres interventions au sein du Conseil général ?
Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. Pour les formalités, je retire mes deux postulats, jugés irrecevables, pour la prochaine séance.

M. Gaël Gobet, Président. Nous prenons note du retrait de vos deux postulats qui allégeront quelque peu notre session de février soit :

- Le postulat N° 028 déposé par Mme Irene Bernhard (PVL) concernant la transparence sur les marchés octroyés par la Commune (Préavis du Bureau : Postulat irrecevable)
- Le postulat N° 029 déposé par Mme Irene Bernhard (PVL) concernant la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (Préavis du Bureau : Postulat irrecevable)

D'autres demandes de divers ? Tel n'est pas le cas. Pour la séance de février, je vous rappelle de bien conserver les documents papier que vous avez reçus, s'agissant des postulats et des réponses car ils ne seront pas retransmis avec la nouvelle citation. Ceci dit, ils sont disponibles sur le site internet de la Commune cas échéant. Je donne maintenant la parole à notre Syndic, M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Syndic. Je me permets de prendre encore quelques minutes pour vous souhaiter au nom du Conseil communal de très belles Fêtes de fin d'année et vous remercier pour votre travail au sein de notre organe législatif. Pour notre Commune, cette année 2021 aura été marquée par le renouvellement des autorités communales en mars et par le vote consultatif sur la fusion du Grand Fribourg qui clarifie désormais la question de notre avenir en tant que commune au sein du Grand Fribourg.

Il nous appartient aujourd'hui à toutes et tous de nous concentrer sur les projets concrets qui améliorent et transforment la vie de nos concitoyennes et nos concitoyens et garantissent notre prospérité. Vous avez posé certains jalons ce soir, notamment en renforçant la capacité de l'administration communale à faire face aux enjeux environnementaux et en poursuivant la planification d'un secteur clé comme celui de Bertigny-Ouest, primordial pour concrétiser la mise à disposition de terrains en faveur des entreprises et de permettre également la construction d'un hôpital de soin aigu pour notre Canton. Ceci pour rappeler que notre Hôpital est plus que jamais nécessaire et que son personnel est actuellement soumis à rudes épreuves pour faire face à l'augmentation des cas Covid. Augmentation qui nous force ce soir, encore une fois, à renoncer à notre traditionnel apéritif de fin d'année. C'est donc à nouveau une période de Fêtes particulière qui nous attend ces prochains jours. Néanmoins, le Conseil communal forme le vœu que ces fêtes soient pour chacun et chacune d'entre vous l'occasion de vous retrouver en famille ou avec vos proches et vous souhaite une très belle année 2022.

M. Gaël Gobet, Président. A mon tour de vous souhaiter de très belles Fêtes de fin d'année et de vous remercier pour la qualité des débats. Je vous souhaite une bonne rentrée dans vos

foyers, prenez bien soin de vous et de ceux que vous aimez. Belle soirée. Il est 23h05, je lève la séance.

La séance est levée à 23 heures 05.

Approuvé le 17.02.2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

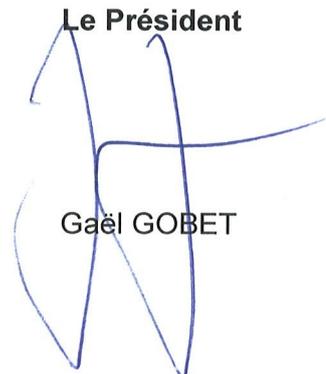
Le Secrétaire



Emmanuel ROULIN



Le Président



Gaël GOBET

BUDGET 2022

de la Commune de Villars-sur- Glâne

Un bénéfice entre nouvelles certitudes et
anciennes inconnues

I. Bénéfice de CHF 282'469.-

- Causes:
 - Maîtrise des charges courantes
 - Revenus fiscaux PP en hausse
 - Bonne surprises PM (cas particuliers)
 - Aide financière RFFA en hausse
 - Péréquation financière légèrement en baisse
 - Dissolution provision PF 17

II. Provision PF 17

1. Total initial :	CHF	4'050'000.-
2. Prélèvements 2020 + 2021 :	CHF	3'150.000.-
3. Prélèvements 2022 :	CHF	900'000.-
4. Solde :	CHF	0.-

III. Péréquation financière intercommunale

- | | | |
|--|-----|-------------------|
| 1. Charge nette 2020 : | CHF | 8'982'144.- |
| 2. Charge nette 2021 : | CHF | 7'722'633.- |
| 3. Charge nette 2022 : | CHF | 7'537'506.- |
| | | (- CHF 165'127.-) |
| 4. Perspectives favorables 2023 (bases de calcul
2018-2019- 2020) | | |

IV. Compensation cantonale RFFA

1. Rappel (\neq cas de rigueur)
2. Compensation 2020 : CHF 1'142'220.-
3. Compensation 2021 : CHF 533'027.-
4. Compensation 2022 : CHF 1'838'601.-
+ CHF 1'305'174.-

V. Impôt revenu personnes physiques

1. CHF 24'000'000.- :

+ CHF	1'500'000.-	budget 2021
+ CHF	3'085'000.-	comptes 2020

2. Causes:

- Chiffres définitifs 2019 connus : CHF 24'824'074.-
- Comptes 2019 : CHF 22'500'000.-
- Prudence à CHF 24'000'000.- (nouveaux contribuables depuis 2019)
- Connaissance cas particuliers favorables

3. Statistiques 2019 PP

- Moyenne / habitant:

VSG : 3'518.-

Sarine campagne : 2'963.-

Fribourg-Ville : 2'778.-

Canton : 2'838.-

10^{ème} place cantonale.

- En hausse d'après derniers éléments connus.
- Optimisme / visibilité
- Hausse RFFA taxation des dividendes PP

VI. Impôt bénéfice personnes morales

1. CHF 17'280'000.- :

+ CHF 4'730'000.- budget 2021

rappel : effet COVID 2021 : CHF 4'600'000.-

+ CHF 2'505'000.- comptes 2020

2. Causes:

- Reprise économique vigoureuse
- COVID = chance pour certains contribuables
- CFR : résultats 30.09.2021 en hausse :
 - Bénéfice : x8 sur un an
 - + 44% sur deux ans
 - Titre CFR : + 88% sur un an
 - Sociétés de domiciliation en hausse RFFA
 - Autres informations particulières et confidentielles
- Chiffre définitifs 2019 PM VSG : 22'955'039 avant RFFA
- 663 contribuables PM à VSG / 440'766'601 bénéfice

- 3^{ème} du Canton après Fribourg et Bulle
- Plus de bénéfice que la Gruyère et Singine
- Plus de bénéfice que Lac, Broye, Glâne et Veveyse
- Optimisme prudent pour 2022.
- Effet réel RFFA : connus au printemps 2022

VII. Impôts conjoncturels

1. Mutations immobilières

- CHF 1'200'000.- : prudence
- C 2020 : CHF 2'704'988.-
- B 2021 : CHF 1'500'000.-
- Effectifs 30.11.2021 : CHF 1'234'000.-

2. Prestations en capital

- CHF 650'000.- : légère augmentation
- C 2020 : CHF 586'000.-
- B 2021 : CHF 600'000.-

VIII. Charges

1. Charges ordinaires contenues, y compris salaires
2. Prestations communales maintenues en 2022. Exigences CG (ex. : climat, aide directe, ...)
3. Bien lu remarques Cfin sur la planification financière :
heure des choix après constat RFFA
4. Intérêts de la dette:
 - CHF 570'000.- / CHF 639'000.- 2020
 - Bonnes conditions d'intérêts
 - Investissements nets 2022 : CHF 10'355'813.-

IX. Conclusions

1. 2022 devrait être un bon millésime
2. Ne permet pas de se reposer sur ses lauriers
3. Réflexions sur charges / revenus / investissements indispensables
4. **«Mieux vaut prendre le changement par la main avant qu'il ne nous prenne par la gorge» Winston Churchill.**

CORRECTIONS DU BUDGET 2022

Poste 5451.4470.00 (page 25)

Nouveau chiffre : **292'064.-.**

Différence : -54'969.-.

Page 49.

Totalisation des revenus : 79'255'834,90

Résultat (bénéfice) **+ 282'469.-**

Planification financière 2022-2026

1. Décembre 2020 : budget 2021 déficitaire de CHF 5'000'000.-
Aujourd'hui : budget bénéficiaire.
2. PP 2019 chiffres définitifs, inconnus en décembre 2020.
+ 2'000'000.- par rapport aux comptes 2019
3. Effets exacts RFFA dès mai-juin 2022. Mesures proportionnées.
4. Evolution favorable certaines PM
5. Péréquation financière en baisse pour VSG (effet 2020)
6. Liquidités CHF 22'000'000.- / fin 2020 : CHF 6'000'000.-.
7. Investissements nets 2022 : CHF 10'355'000.-
8. Investissements nets planifiés 2022-2026 : CHF 76'614'000.-, soit CHF 15'322'000.-/ an
Tout ne sera pas réalisé.
9. Dette fin 2021 : CHF 79'000'000.- / selon PF 2018/2022 : CHF 127'000'000.-.
10. Gros investissements déjà réalisés (écoles, bâtiment administratif)
11. STEP : financement partiel par taxes et réserves ad hoc (nouveau règlement)
12. Belle- Croix et Bertigny : pas seuls décideurs.
13. Nouveau CC : avril 2021...
14. Les ratios : monde idéal, ne disent pas tout.